

Rapport d'activité 2020



**Martine LADOUCETTE***Directrice Générale de l'ARS La Réunion*

L'année 2020 a été « extraordinaire » au sens étymologique du terme, de par la survenue brutale de l'épidémie de la Covid.

Confrontée à une crise sanitaire d'une ampleur et d'une durée sans précédent, l'ARS a pu démontrer sa capacité à organiser la réponse du système de santé, mobilisant largement ses collaborateurs pour tout à la fois exercer le cœur de métier en pareilles circonstances, (assurer une veille sanitaire renforcée, garantir l'adaptation et la continuité de l'offre de soins, mettre en place un contact-tracing exhaustif et régulier), tout en initiant et en menant à bien des missions inédites telles que la distribution des masques et autres équipements de protection individuels des professionnels de santé (dans un contexte de grande pénurie) ou la gestion et la supervision des approvisionnements pour les établissements de santé (dans un contexte de confinement et de limitation des transports aériens).

Il a fallu aussi faire preuve d'ingéniosité et de réactivité par la mise en place dans des délais très courts, d'un système d'information spécifique, adapté aux nouveaux besoins (liaison ville-hôpital, traçabilité des voyageurs pour faciliter le contact-tracing et le dépistage, tableau de bord pour piloter la gestion de la crise).

Il a fallu également composer avec certaines phobies héritées de la crise du Chikungunya et des tentations xénophobes voire racistes ou encore s'accommoder de la malveillance, gratuite et habituelle, de la part de quelques-uns, fort heureusement très minoritaires.

Pour autant, par-delà les difficultés des premières semaines, la gestion de la crise a permis de fédérer les énergies, les compétences et les talents, aussi bien au sein de l'agence, entre les collaborateurs, qu'à travers les relations constructives et cordiales avec les partenaires (directions et services de l'État, professionnels de santé hospitaliers et libéraux, mais aussi la Croix-Rouge, le SDIS, les prestataires pharmaceutique et logistique, représentants des usagers...).

Ainsi, un climat d'estime et de confiance, que je crois pouvoir qualifier de réciproque, s'est progressivement installé au cours des mois.

L'année 2020, bien que largement dominée par l'impact de la crise a permis également des avancées significatives dans le pilotage de la politique de santé régionale que ce rapport d'activité permet de décrire.

Pour ne citer que deux exemples particuliers et exemplaires, je souligne la portée de la signature d'une nouvelle feuille de route pluriannuelle et multi-partenaire « diabète et nutrition santé ».

De même, je tiens à mettre en exergue l'avancée indéniable que constitue la lutte contre les pensions d'hébergement illicites pour personnes âgées et pour personnes handicapées, rendue possible par un partenariat constructif avec le Département et se traduisant par la fermeture en quelques mois de 12 pensions avec relogement intégral des 180 pensionnaires concernés.



SOMMAIRE

01

GESTION DE CRISES

Épidémie de Covid-19	8
Épidémie de dengue	26

02

L'ARS EN ACTIONS

Faits marquants de l'année 2020

Nouvelle contractualisation Etat – ARS La Réunion	34
Parcours de santé	36
Démarches territoriales de santé	47
Prévention	48
Qualité et sécurité des soins	50
Santé & environnement	52
Veille et sécurité sanitaire	58
Observation de l'état de santé de la population	60
Systèmes d'information, télémédecine	62
Cyber sécurité et protection des données	66
Professionnels de santé	68
Démocratie sanitaire	74
Réclamations Inspections	76

03

FONCTIONNEMENT INTERNE

Ressources humaines	80
Budget de l'ARS	84



01



GESTION DE CRISES

Épidémie de Covid-19	8
Épidémie de dengue	24

GESTION DE LA CRISE COVID-19 EN 2020

MESURES À LA RÉUNION >



2020

Janvier

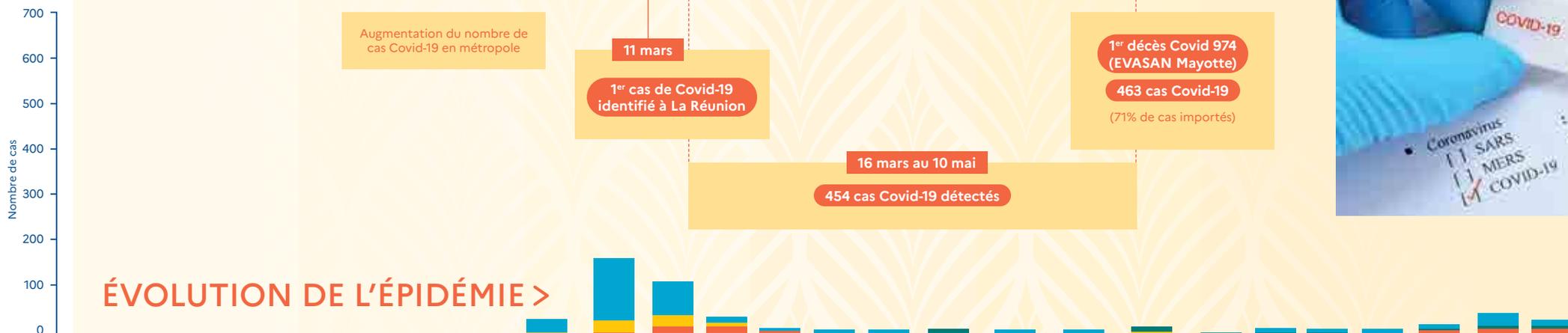
Février

Mars

Avril

Mai

Jun



ÉVOLUTION DE L'ÉPIDÉMIE >

Une crise sanitaire inédite

Cellules de dépistage :
Établissement accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées : résidents et personnels, entreprises dites sensibles (ex : abattoirs), dépistage collectif au sein d'entreprises

Cellule d'appui à l'isolement

1^{ères} Opérations de dépistage sous barnums dans les communes

Partenariat avec l'Éducation nationale lors de la rentrée scolaire

Fin de l'état d'urgence sanitaire
10 juillet

Nouvelles modalités d'entrée à La Réunion : obligation de test avant embarquement pour les vols à destination de La Réunion et incitation de test à J7 après arrivée

Ouverture de centres de dépistage voyageurs

Rassemblements > 10 personnes interdits

Relations avec l'Éducation nationale

Cellule dépistage

Plateforme commune ARS/AM Contact-tracing

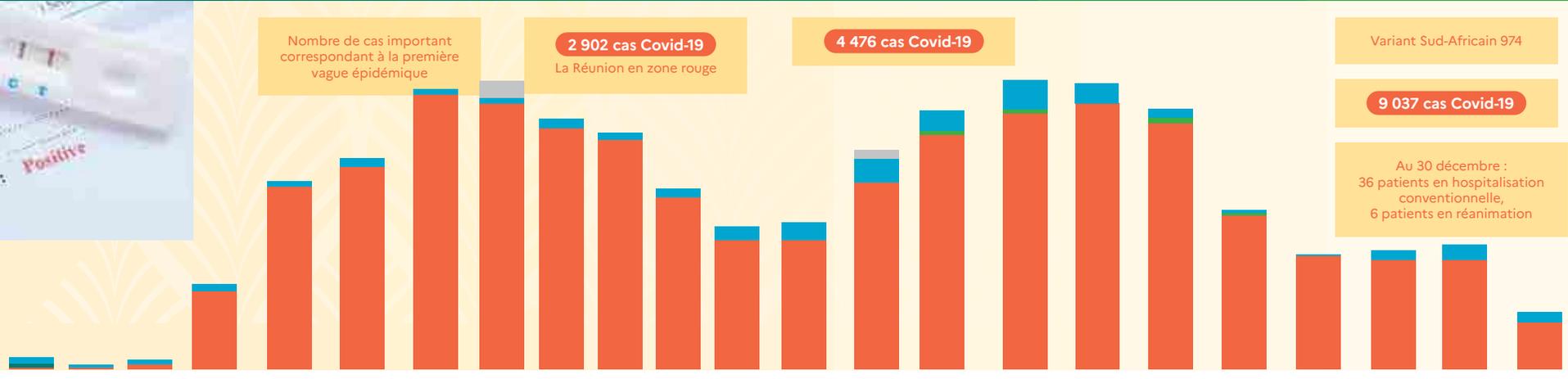
15 septembre

Etat d'urgence déclaré au niveau national
17 octobre

Port du masque obligatoire partout sur l'île



Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre



Autochtones Autochtones secondaires EVASAN Importés En cours/injoignables



Épidémie de Covid-19 en 2020

Situation épidémiologique

Février 2020 marque le début de gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19, avec une augmentation des cas en métropole, nécessitant la mise en place de dispositifs de prévention au niveau des points d'entrée à La Réunion : les aéroports et le port.

Le 11 mars, le 1^{er} cas Covid-19 est identifié sur l'île. Face à l'évolution de l'épidémie et à l'impact sur le fonctionnement de l'ARS, la direction générale active la cellule de crise afin d'avoir des agents de toutes les directions de l'agence dédiés exclusivement à la gestion de la crise.

Du 11 mars au 31 décembre 2020 :

9 037

cas confirmés (dont 66 évacuations sanitaires)

42

décès (dont 2 évacuations sanitaires)

45

opérations de dépistage réalisées dans les communes

260 522

passagers testés

1 029

vols concernés par un dépistage

Plus de 28 000

personnes contactées (contact-tracing)

15 millions

de masques distribués aux professionnels de santé et aux patients



■ La Cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS)

Missions

Pilotée par la Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire de l'ARS (DVSS), elle assure l'ensemble des missions dévolues aux niveaux départemental, régional et zonal :

- ▶ **Contact-tracing** : suivi et recommandations aux cas positifs et à leurs contacts,
- ▶ **Application des mesures nationales au niveau local** (lien avec le CORRUSS),
- ▶ **Animation du réseau partenarial** (établissements de santé, établissements médico-sociaux, SAMU, laboratoires, préfecture...) : diffusion des instructions nationales, réponses aux sollicitations,
- ▶ **Suivi logistique** (distribution des masques, envoi des recommandations par courrier),
- ▶ **Accueil téléphonique** des particuliers et professionnels de santé,
- ▶ **Organisation et suivi des dépistages,**
- ▶ **Suivi des voyageurs** : vérification du respect des consignes d'isolement par phoning, récupération de fiches de renseignement par les agents du Contrôle Sanitaire aux Frontières, sensibilisation des voyageurs et distribution de flyers)...

Dès mars 2020, une cellule de pilotage de la gestion de crise est mise en place sous l'autorité de la direction générale, réunissant quotidiennement les services de l'ARS pour organiser l'ensemble de la réponse sanitaire à la crise, dont l'action de la CRAPS.



Organisation interne

La CRAPS a été d'abord constituée par le personnel de la CVAGS. L'évolution de la situation épidémiologique a nécessité rapidement le renfort de personnels des différentes directions de l'ARS La Réunion. Son fonctionnement a alors nécessité l'instauration d'un organigramme temporaire et spécifique à la gestion de l'événement.

Les personnels retenus ont intégré cet organigramme de crise jusqu'à la désactivation de la CRAPS au profit de la plateforme contact-tracing (Plateforme Covid 974).

Agents mobilisés pour la CRAPS :

Dès le mois de mars :

■ **14**
agents DVSS, dont 3 pour assurer la continuité de service de la cellule de veille d'alerte et gestion sanitaire (CVAGS)

■ **35**
renforts venus d'autres directions

À partir de mi 2020 :

■ **20**
agents recrutés en renfort Covid



Logistique de crise

- ▶ **Création d'une cellule dédiée à la gestion des masques** (mars à octobre),
- ▶ **Commandes de masques** (appartenant à la réserve de l'Etat),
- ▶ **Organisation de la distribution et de la livraison** en priorisant les bénéficiaires en période de pénurie (professionnels de santé libéraux, établissements de santé et médico-sociaux, pompiers...),
- ▶ **Suivi des médicaments en situation de pénurie** avec les établissements de soins,
- ▶ **Gestion de stock de tests antigéniques.**

Création de la cellule dédiée au dépistage

La cellule a coordonné les dépistages organisés sur le territoire en collaboration avec les laboratoires :

- **À l'aéroport** : dépistage des voyageurs à leur arrivée,
- **Avec l'Éducation nationale** : dépistage au sein des établissements scolaires où plusieurs cas de Covid-19 étaient déjà identifiés,
- **Avec les communes** : dépistage dans les communes où les indicateurs mettaient en évidence une circulation montante de la Covid-19.



La stratégie « Tester, Alerter, Protéger » :

Plateforme COVID 974

Une plateforme commune ARS/Assurance Maladie unique en France mise en place le 15 septembre 2020, dans des locaux communs.

TESTER

- › Constitution d'équipes mobiles de dépistage,
- › Organisation des dépistages,
- › Accompagnement des associations pour les prélèvements dans les communes,
- › Suivi des remontées SIDEp,
- › Recueil et suivi des indicateurs,
- › Déploiement des tests antigéniques,
- › Gestion des flux des équipements de protection individuels (EPI), tests...

ALERTER

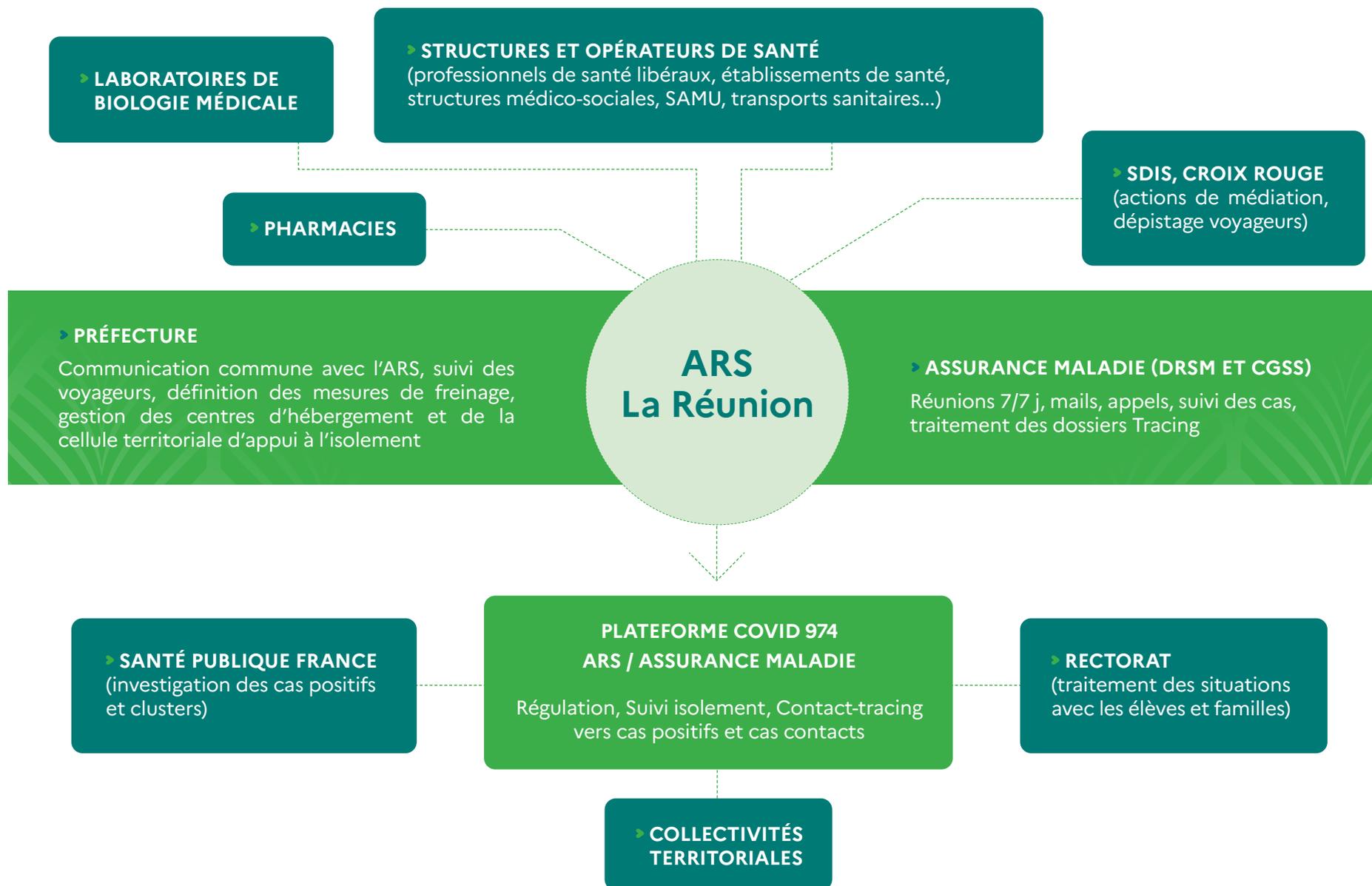
- › Contact-tracing
- › Suivi médicalisé de l'isolement,
- › Suivi des signalements et des clusters,
- › Mise en œuvre des circuits de recueil et de diffusion d'informations,
- › Suivi de l'évolution de la situation épidémiologique,
- › Liaison avec la Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement (CTAI), sous l'autorité du préfet.

PROTÉGER

- › Suivi des appels entrants et des dispositifs aéroport,
- › Suivi de l'observance de l'isolement,
- › Production d'éléments de langage à communiquer au grand public,
- › Formation aux gestes barrières dans les entreprises et collectivités,
- › Promotion de TousAntiCovid.

Une gestion de crise en partenariat :

Dans le cadre de la crise Covid-19, les relations partenariales ont été renforcées avec l'ensemble des acteurs de la santé, de la prévention, mais aussi avec les collectivités, pour mieux articuler les interventions.





Prise en charge des patients

- › Organisation des prises en charge avec les établissements de santé et les professionnels de santé de ville, dans des conditions de sécurité maximale et selon l'évolution de l'épidémie.
- › Installation d'une coordination Ville/Hôpital, avec l'appui des infectiologues hospitaliers.

Soutien aux personnes en situation de handicap et leurs aidants

- › **Création, le 18 mai, d'une plateforme d'écoute et d'information : Handisoutien974**
Portée par l'association ALEFPA, avec le soutien de l'ARS, la plateforme se compose d'un site internet et d'un numéro vert.
Objectif : accompagner et informer les personnes en situation de handicap et leurs aidants durant la crise sanitaire.

0 800 360 360

Service & appel
gratuits

Afin d'éviter les situations d'épuisement, l'ARS a souhaité apporter un soutien actif aux proches aidants par l'identification de structures en capacité d'organiser des séjours d'accueil temporaire.

- › **Ouverture de 11 structures de répit :**
La période de confinement ayant entraîné la fermeture des externats et des accueils de jour, de nombreux enfants et adultes ont été maintenus à domicile.

Plateforme téléphonique PSY-COVID974

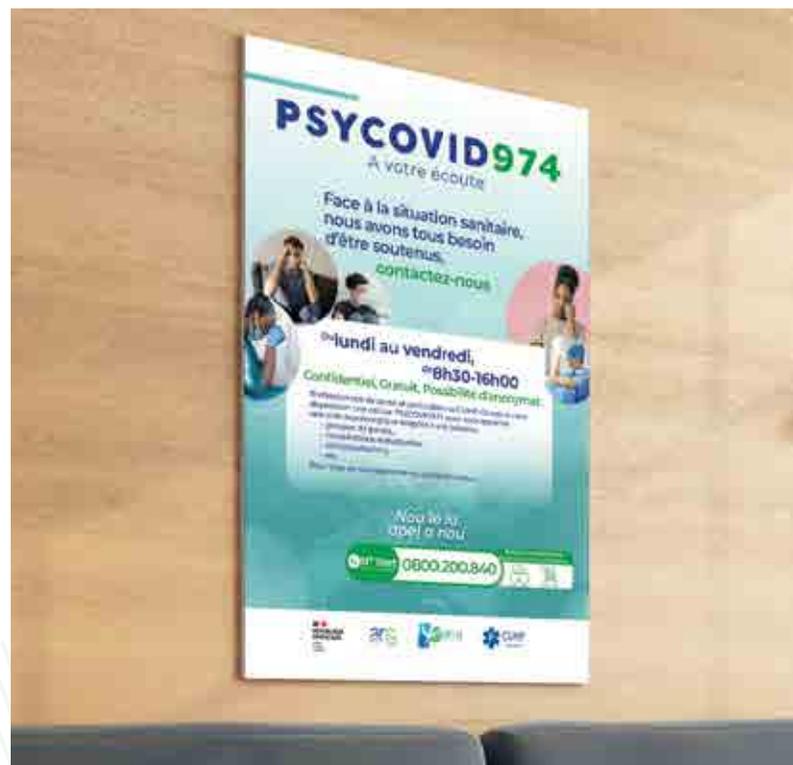
L'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion et la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique Océan Indien, avec le soutien de l'ARS La Réunion, ont ouvert le 30 mars 2020, un numéro d'appel gratuit de soutien médico-psychologique destiné à la population, mais également, aux professionnels de santé :

0 800 200 240 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 18h



Renforts-Covid974 : appel aux professionnels de santé volontaires

Pour prévenir les tensions en ressources humaines durant l'épidémie de Covid-19, l'ARS La Réunion a mis en ligne une plateforme d'appel à volontaires « Renforts-Covid974 », en avril 2020.



- **400** professionnels de santé (salariés, libéraux ou retraités) enregistrés
- **100** professionnels ont pu venir en renfort des équipes au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux (médecin, infirmier, aide-soignant, aide médico-psychologique,...) mais aussi, de l'ARS (accueil des passagers à l'aéroport, contact-tracing,...)



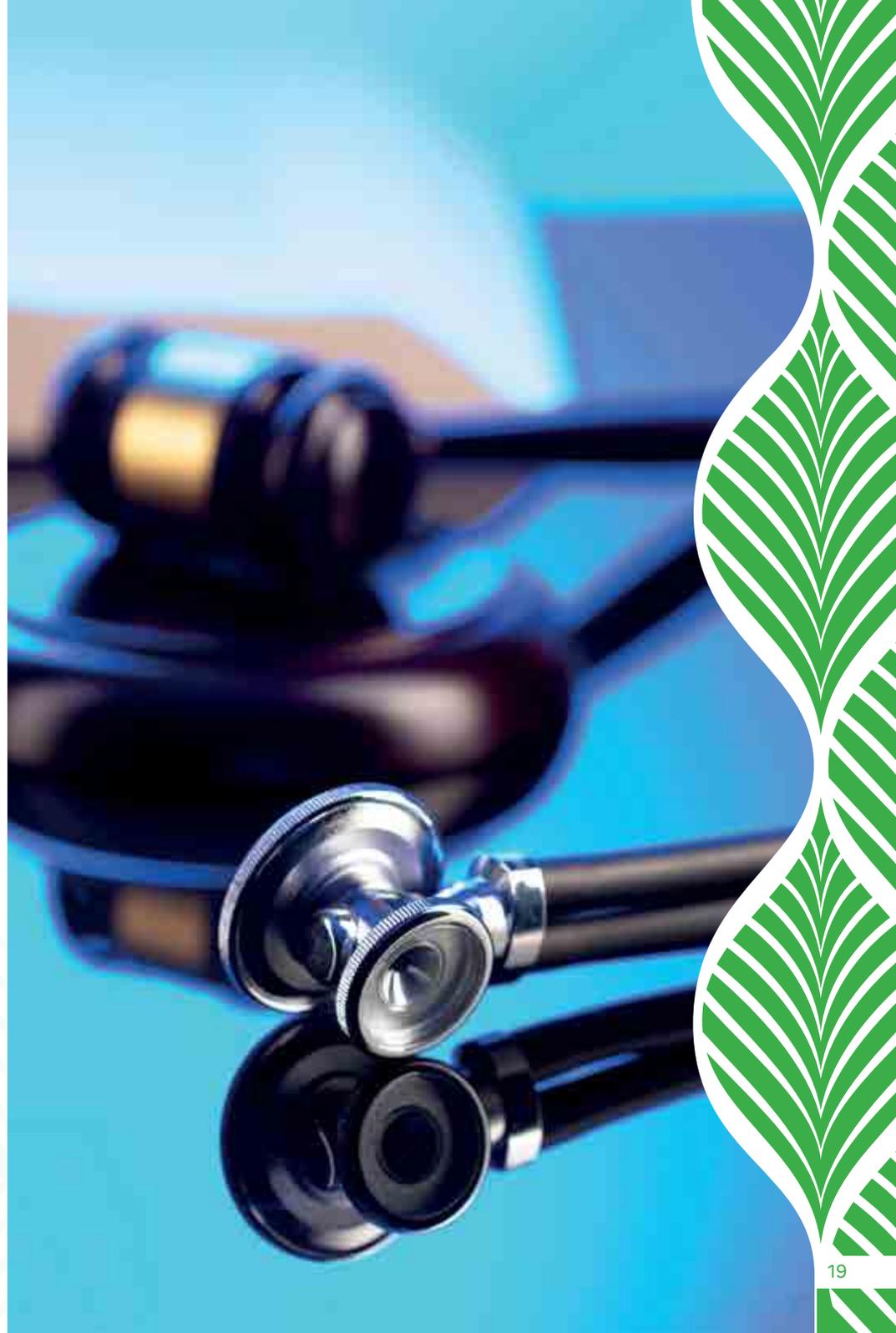
Appui juridique

Presque un tiers de l'activité de la Cellule Affaires Juridiques a porté sur le Covid-19 : veille juridique, appui aux services, contentieux.

► Des dispositions spécifiques à l'état d'urgence sanitaire nécessitant un éclairage juridique

Régime juridique de l'état d'urgence sanitaire, adaptations locales avec avis préalable de l'ARS, régime des réquisitions de professionnels médicaux et des masques, mise en place de CAD, utilisation et sécurité des données personnelles, régime d'indemnisations des professionnels de santé, régimes juridiques des établissements recevant du public (ERP), aménagement des délais des procédures...

4 référés liberté en lien avec la crise sanitaire.





Communication

Durant la crise Covid, la communication a joué un rôle prépondérant. En lien avec la préfecture, l'ARS a produit des campagnes et des outils (affiches, flyers, vidéos, lettres d'information...) et mis en œuvre des actions de communication innovantes dans des délais très courts pour informer et sensibiliser la population, les professionnels de santé et différents acteurs sur différentes thématiques : gestes barrières, dépistage, contact-tracing...

297
communiqués de presse diffusés
dont 232 communiqués sur les points
de situation sanitaires

31
conférences de presse organisées

295
sollicitations presse traitées

1 063 798
visites sur notre site web
(25 fois plus de trafic qu'en 2019)

12 800
abonnés Facebook
(de mars à décembre)



7 Campagnes de communication

Déconfinement

Avril 2020

☐ Encart presse 🗨️ Campagne digitale

Déconfinement : Chacun de nous à un rôle à jouer. Apprenons à vivre ensemble autrement : se protéger, consulter en cas de symptômes, se faire dépister et s'isoler si on est contaminé.

Protégeons-nous les uns les autres

Mai 2020

☐ Affiche 🗨️ Campagne digitale

Les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres !

Entre amis, en famille, j'adopte les bons gestes

Août 2020

🗨️ Campagne digitale

Pour sensibiliser sur l'importance d'appliquer les gestes barrières partout (à la plage, à l'apéro, en famille, entre amis, en soirée).



Nou batay ansamb contre la Covid-19 et la dengue

Septembre 2020

📺 Spot TV 📻 Radio et chanson

Campagne réalisée avec la préfecture pour sensibiliser la population sur les gestes qui protègent de la Covid-19 et de la dengue, portée par des ambassadeurs réunionnais.



Si zot i aim zot proches, approach' pas trop

Septembre 2020

☐ Affiche et affichage 4X3 🗑️ Campagne digitale

(Quand on aime ses proches, on ne s'approche pas trop) : rappeler le respect indispensable des gestes barrières pour protéger nos proches et notamment les plus âgés et les plus fragiles.



J'aime La Réunion, je fais un test

Novembre 2020

☐ Affiche 🗑️ Réseaux sociaux

Campagne réalisée avec la préfecture pour encourager les voyageurs à faire un test après leur arrivée sur l'île.

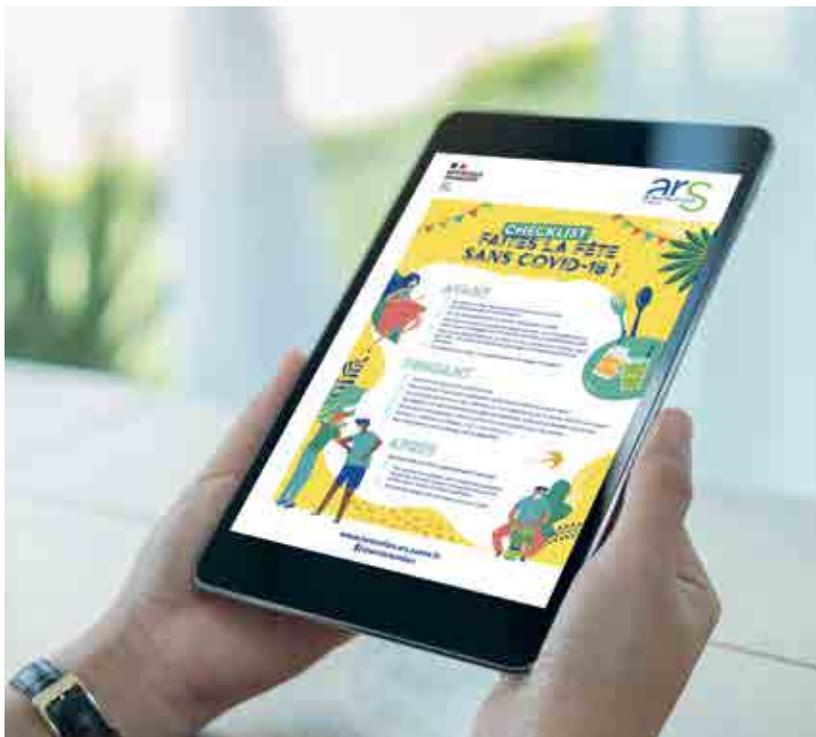


Faites la fête sans Covid-19 !

Décembre 2020

Flyer Spot TV Réseaux sociaux

Conseils et astuces pour passer des moments conviviaux en petit comité, en respectant les gestes barrières et en protégeant son entourage. Campagne réalisée avec l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) et le soutien d'Antenne Réunion.



Création d'une page Facebook le 3 mars 2020

- Un mode de communication incontournable pour développer une communication de proximité au plus près de la population.
- Un challenge d'intégrer les réseaux sociaux en pleine crise sanitaire avec une modération accrue pour répondre aux demandes d'informations diverses et variées des abonnés.

Relai sur le site et la page Facebook de Masante.re.

- 40 contenus sur la thématique Coronavirus. Le premier mois de confinement a amené plus de 35 000 visiteurs uniques sur le site soit 15 000 de plus que le mois précédent.
- Relais de l'ensemble des campagnes de communication de l'ARS.
- Diffusion sur Réovision (canal de diffusion des salles d'attente des professionnels de santé libéraux) de deux vidéos produites par Masanté.re.
- Relais sur ce même canal de la campagne de Santé Publique France sur les gestes barrières.

masanté.re

■ Développer les systèmes d'information et la télémédecine

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de développer de nouveaux outils à destination des acteurs de santé mais aussi au sein de l'ARS. Pour répondre à ces attentes, des applications et outils numériques ont été développés dans des délais très courts.



Application « suivi des renforts Covid »

décembre 2020

- Mise en relation des volontaires avec les besoins de renfort des établissements sanitaires et médico-sociaux de l'île et de l'ARS.

2 324

volontaires actifs dont 774 sont disponibles dans plusieurs types de missions

65

établissements sanitaires et médico-sociaux identifiés

Application « suivi des voyageurs »

mars 2020

- Questionnaire rempli par les voyageurs (numéro de téléphone et adresse mail), permettant de leur transmettre des recommandations (rappels de test à l'arrivée, vaccination, contact-tracing).

338 000

voyageurs

500 000

sms envoyés

VISIO

Outil de téléconsultation avec un patient pour faciliter l'accès aux soins et limiter les risques évitables de propagation du virus au sein des cabinets médicaux. Deux versions disponibles :

- **VISIO Basic** pour lancer une visioconférence instantanée en générant un lien SMS / mail au patient,
- **VISIO Pro** pour planifier ses téléconsultations et échanger des documents avec le patient pendant la consultation.

Tableau de bord pour le pilotage de gestion de la crise Covid

- La Direction des études et des systèmes d'information de l'ARS a produit un tableau de bord deux fois par semaine en appui du pilotage de la gestion de crise : suivi du nombre de cas, taux d'incidence, taux de positivité, impact des variants, dépistages, contact-tracing, tension hospitalière, vaccination.
- Mise à disposition hebdomadaire des indicateurs épidémiologiques aux 24 communes de l'île.



Télesuivi Covid

mars 2020

Service de télesuivi déployé par l'ARS La Réunion, en concertation avec le CHU de La Réunion et le GCS TESIS :

- **Suivi à domicile** des patients atteints par la Covid-19 ou présentant les symptômes de la maladie, grâce à un questionnaire rempli chaque jour sur leur état de santé, consultable par une équipe de professionnels de santé, et notamment le médecin traitant (198 dossiers traités du 27 mars au 7 juillet),
- **Téleservice rapatrié début juillet 2020 sur la plateforme régionale**, s'insérant alors comme un parcours dédié dans l'outil de coordination OIIS360 où il est toujours mis à disposition des professionnels de santé qui souhaitent en bénéficier (47 dossiers du 7 juillet au 30 décembre).

Télémédecine en EHPAD

- **Étude réalisée avec l'appui du cabinet Verso Consulting sur la mise en place d'une organisation de recours à la télémédecine dans les 19 EHPAD de La Réunion :**
 - État des lieux des dispositifs de télémédecine existant, recueil des besoins,
 - Recensement des professionnels de santé hospitaliers ou de ville installés dans le bassin de santé de chaque EHPAD pouvant être sollicités lors des téléconsultations,
 - Communication sur la solution proposée par le GCS TESIS.
- **Lancement, par l'ARS, d'un appel à projet spécifique à la télémédecine en EHPAD :** 60 000 € pour financer les équipements informatiques et l'organisation médicale spécifique à chaque établissement.
- **Conventionnement ARS Réunion/EHPAD** prévu en 2021 avec pour objectif d'équiper 50% des structures concernées.



Épidémie de Dengue

Situation épidémiologique

En 2020, La Réunion a connu une troisième vague épidémique de la dengue (après 2018 et 2019). D'abord concentrée sur le Sud, la circulation a progressivement gagné l'Ouest puis l'Est du territoire au cours de l'été austral. La circulation du virus est devenue endémique à La Réunion avec la co-circulation en 2020 des sérotypes 1, 2 et 3 (sérotipe 3 plus minoritaire et localisé principalement dans un foyer de l'Est de l'île).

16 141
cas confirmés

30 575
syndromes évocateurs estimés (période épidémique)

719
hospitalisations de plus de 24 h

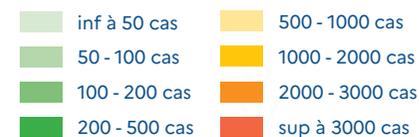
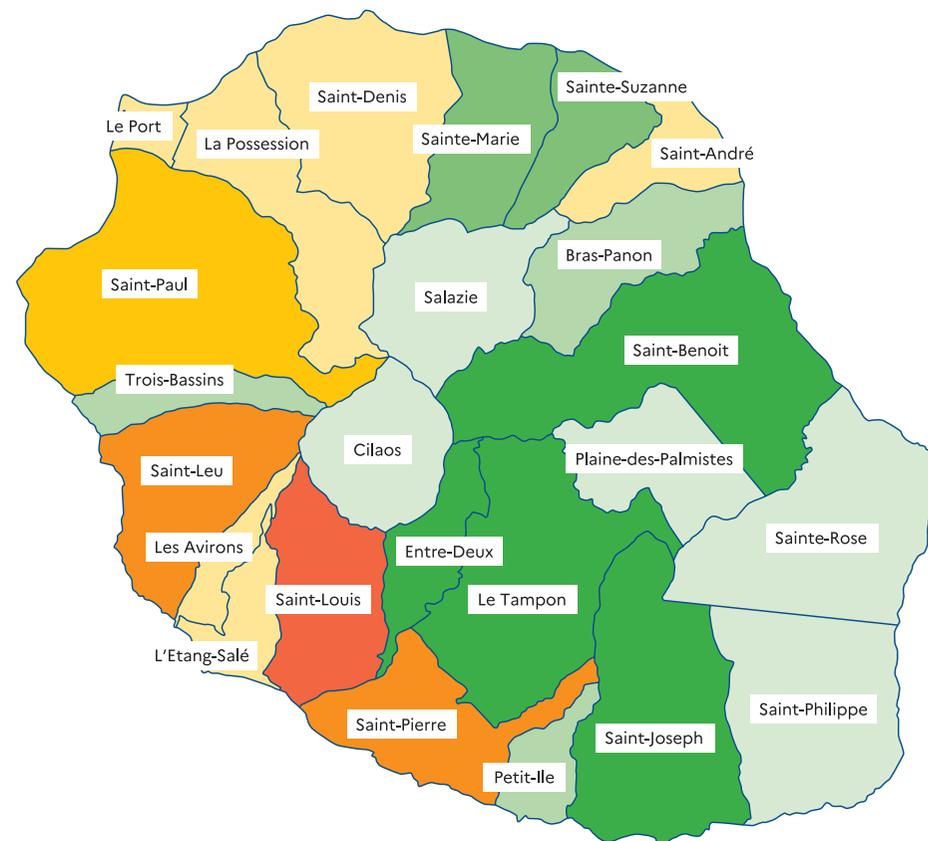
17%
des hospitalisations pour forme sévère

22
décès directement liés à la dengue

› Nouvelles manifestations cliniques identifiées en 2020

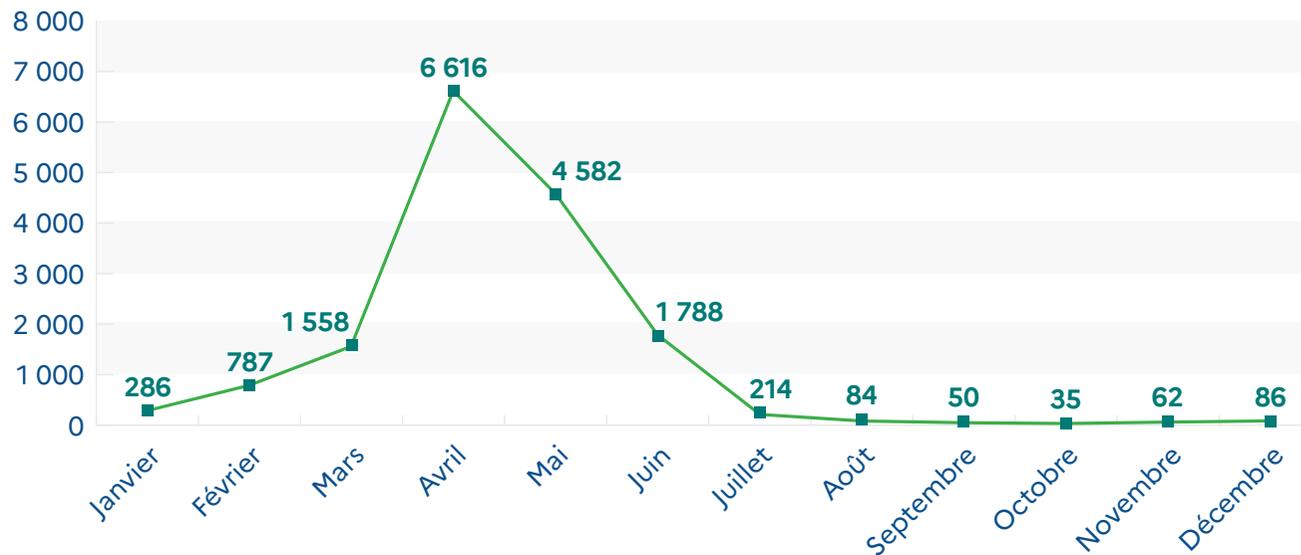
Une trentaine de patients ont présenté des troubles ophtalmologiques environ une semaine après le diagnostic de dengue : perte brutale de l'acuité visuelle ou apparition de tâches noires dans le champ de vision.

› Classification des communes en 2020



► Évolution des cas confirmés de dengue en 2020

Source Santé publique France



■ Organisation du système de santé

- Plus de 4 000 analyses par semaine réalisées par les laboratoires sur prescriptions médicales, permettant de maintenir une surveillance territoriale durant toute l'épidémie et d'orienter les interventions de lutte antivectorielle.
- Une activité hospitalière soutenue avec la mise en place d'une filière dédiée aux urgences du site Sud du CHU.



Actions de lutte anti-vectorielle (LAV)

Un dispositif d'intervention conséquent maintenu en période de confinement

- **Maintien des interventions durant le confinement en intégrant les mesures barrières** (lavage de mains, désinfection du matériel, réduction du nombre d'agents par véhicule, port de masque et de visière de protection...), protocole confirmé par un avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) du 7 mai 2020. Seules les actions de mobilisation sociale impliquant un contact avec le public ont été suspendues.
- **Soutien aux interventions communales** (nettoyage de l'espace public et des ravines, identification et élimination des dépôts sauvages...) avec une enveloppe mobilisée par le Préfet de 400 Parcours Emploi Compétences (PEC) pour renforcer les capacités d'intervention et de lutte contre la dengue.
- **Arrêté préfectoral de mesures d'urgence imposant, à tous les propriétaires ou occupants, l'entretien régulier des bâtiments et terrains** (nettoyage, débroussaillage, élimination des déchets...), avec autorisation des communes de pénétrer dans les propriétés privées pour mener des actions de police administrative et d'élimination de gîtes larvaires.

6 261

zones d'intervention

75 416

cours et jardins visités

9 818

gîtes larvaires éliminés

165

personnes mobilisées sur les traitements autour des malades :

- **75 agents de l'ARS** renforcés par 40 intérimaires
- **50 sapeurs-pompiers volontaires** du SDIS

La programmation des interventions (intégration des résultats biologiques et réalisation des enquêtes) et leur préparation logistique (entretien des appareils de traitement, suivi des stocks, gestion du parc de véhicules...) repose sur le travail de 20 personnes.

Une équipe de 10 personnes est également dédiée aux opérations spécifiques de mobilisation sociale (développement d'outils, campagnes spécifiques en milieu scolaire, organisation d'événements types jeu concours, renouvellement des messages de protection individuelle)...

Des expérimentations menées en 2020

- › **Pulvérisation de larvicide autour des habitations fin 2020**, en complément des traitements contre les moustiques adultes.
- › **Opérations d'évaluation des piègeages**, en partenariat avec la commune du Port.
- › **Accompagnement de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)** pour des lâchers de mâles stériles visant à réduire les populations de moustiques tigres.



Des évolutions techniques pour faciliter le travail des équipes

- › **Évolution de l'application Géolav** pour fiabiliser l'intégration automatisée des données des laboratoires, faciliter le traitement des résultats d'analyses biologiques (plus de 20 000 dossiers de résultats d'analyses biologiques intégrés) et orienter les actions de terrain des équipes de lutte anti-vectorielle.
- › **Développement de l'application mobile « Géolav Interventions »** pour :
 - Permettre aux agents de l'ARS de saisir les informations sur le terrain (diminution du nombre de documents à imprimer et à transporter),
 - Faciliter l'intégration directe des données collectées sur le terrain par les ressources externes (SDIS, RSMA, Sécurité civile).



Communication renforcée

Trois campagnes de communication ont été menées en 2020 pour informer et sensibiliser la population sur les recommandations à suivre en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique :

La dengue, nous sommes tous concernés, agissons !

Avril/mai

Spot TV Radio Web Réseaux sociaux

Rappeler que la dengue peut être une maladie grave, qui peut se contracter plusieurs fois et que, même pendant le confinement, chacun doit maintenir la vigilance contre la dengue et continuer à mettre en œuvre les gestes indispensables pour se protéger de la maladie.

Les cimetières, des lieux propices au développement des moustiques

Novembre

Affiches Réseaux sociaux

Sensibiliser, à l'occasion de la fête de la Toussaint, sur l'importance d'utiliser du sable humide dans les récipients à fleurs et d'éviter les coupelles.

Avec le retour de l'été, agissons dès maintenant contre la dengue

Décembre

Affichages Radio Web Réseaux sociaux

Rappeler les mesures de prévention pour lutter contre la dengue et éviter de contracter la maladie avec le retour de l'été (conditions plus favorables à la prolifération des moustiques).

Organisation d'un jeu concours en novembre 2020

Objectif : faire appel à la créativité des Réunionnais pour illustrer le pouvoir qu'a chacun d'agir sur son environnement et de lutter activement contre la propagation de la dengue et des moustiques.

- 127 artistes (92 amateurs et 35 professionnels) ont participé en faisant preuve d'une créativité foisonnante.
- 6 lauréats retenus (récompenses allant de 100 à 5000 euros).
- Les 2 premières œuvres lauréates (catégorie Professionnels et Amateurs) ont été utilisées dans le cadre de la campagne de communication de décembre.



Lauréat catégorie « Professionnel »

Lauréat catégorie « Amateur »



Page Facebook « Ensemble contre les moustiques »

Présence sur les réseaux sociaux par l'animation de la page tout au long de l'année pour informer et sensibiliser la population aux mesures de lutte contre la dengue.



02

L'ARS EN ACTIONS

Faits marquants de l'année 2020

Nouvelle contractualisation Etat – ARS La Réunion	32
Parcours de santé	34
Démarches territoriales de santé	45
Prévention	46
Qualité et sécurité des soins	48
Santé et environnement	50
Veille et sécurité sanitaire	56
Observation de l'état de santé de la population	58
Systèmes d'information, télémédecine	60
Cyber sécurité et protection des données	64
Professionnels de santé	66
Démocratie sanitaire	72
Réclamations Inspections	74



Nouvelle contractualisation État - ARS La Réunion



Signature du CPOM Etat-ARS La Réunion

En 2020 l'ARS La Réunion a signé un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Etat, pour la période 2020-2024. Il se substitue au CPOM Océan Indien après la création au 1^{er} janvier 2020 de l'ARS La Réunion.

Les 9 objectifs prioritaires du CPOM Etat-ARS :

- **Agir sur les principaux déterminants des maladies chroniques, des incapacités et de la perte d'autonomie** : une prévention ciblée sur le cancer, le tabac, la grippe, et la perte d'autonomie,
- **Améliorer la structuration territoriale des soins de proximité** : développement de l'exercice médical coordonné, soutien à la création de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), déploiement de la télé-médecine,
- **Réduire les inégalités sociales de santé des populations vulnérables** : accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de pauvreté ou de précarité,
- **Améliorer la fluidité et la pertinence des prises en charge** : développement de la chirurgie ambulatoire, déploiement de la télé-médecine dans les établissements médico-sociaux, développement de l'hébergement temporaire pour personnes âgées,
- **Améliorer la sécurité sanitaire** : structuration et animation du dispositif de veille et de sécurité sanitaire, traitements des signalements
- **Promouvoir les démarches de qualité de vie au travail et répondre aux attentes des professionnels de santé**
- **Accroître l'efficacité du système de santé** : pertinence des prescriptions des établissements de santé, maîtrise de la dépense de transports et de médicaments, rationalisation des achats des établissements sanitaires et médico-sociaux
- **Accroître la participation des usagers au système de santé**
- **Impulser l'efficacité interne des ARS** : qualité de vie au travail et formation des personnels de l'agence.

Les 3 priorités régionales du CPOM Etat-ARS

- La lutte anti-vectorielle,
- La prévention et la prise en charge du diabète,
- Le numérique en santé .

Suivi du CPOM État - ARS La Réunion

En raison du caractère exceptionnel de la crise sanitaire et de la forte mobilisation des ARS, plusieurs indicateurs du CPOM ont été neutralisés en 2020, d'autres spécifiques à la gestion de la crise ont été introduits.

De même, le dialogue stratégique annuel organisé entre le Comité National de Pilotage des ARS et la Directrice Générale de l'ARS, ne s'est exceptionnellement pas tenu.

Néanmoins, un bilan synthétique 2020 du CPOM a été produit pour chaque objectif.



Parcours de santé

Nutrition diabète

Plan Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète (PRND) 2020-2023

La forte prévalence du diabète sur l'île, associée à des complications sévères pour les patients, nécessite une mobilisation de tous. Le 6 novembre 2020, l'ARS La Réunion et 12 partenaires se sont engagés pour les 3 années à venir dans le programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète (PRND). L'ambition de cette nouvelle feuille de route est d'agir sur les habitudes de vie de la population (alimentation et activité physique), et d'améliorer les soins apportés aux personnes diabétiques (dépistage, diagnostic, parcours de soins).

- **Création d'un logo** afin de rendre visibles toutes les actions qui seront mises en œuvre par les partenaires.
- **Signature de la convention le 6 novembre 2020** par les partenaires.



Journée mondiale du diabète

le 14 novembre

- **Publication de la 4^{ème} édition des chiffres clés sur le diabète à La Réunion** par l'Observatoire Régional de la Santé Océan Indien (ORS OI), avec l'appui d'un groupe d'experts.
- **Publication d'une étude « Parcours de soins des patients diabétiques à La Réunion »**, par l'Assurance Maladie, l'ARS et l'ORS OI.

Objectif : décrire la prise en charge sur 8 ans de personnes mises sous traitement antidiabétique en 2010.

- **54% des patients ont au moins une complication sur 8 ans.**
- **Recours aux soins et aux examens périodiques insuffisants pour les patients diabétiques** avec un risque de complications (AVC, insuffisance rénale, atteinte ophtalmologique, amputation).

Lancement du programme d'éducation thérapeutique Run Diabète

Run Diabète est un programme réunionnais d'éducation thérapeutique du patient (ETP) de proximité pour les nouveaux patients diabétiques. Déployé en mars 2020 par la plateforme régionale UCEP 2.0 (désormais dénommée ETP La Réunion), il mobilise les professionnels de santé formés à l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

► **Objectif : permettre aux patients de mieux comprendre leur maladie pour mieux vivre avec au quotidien.**

Les patients diabétiques peuvent s'inscrire directement en appelant le 0800 444 974 (appel gratuit) ou en s'adressant à leur équipe de soins habituelle (médecin traitant, infirmier, pharmacien, etc).

Le programme se déroule sous la forme d'ateliers collectifs animés par des professionnels de santé, avec un bilan d'entrée et de sortie et une information du médecin traitant.



Rapport d'expertise scientifique collective « Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer »

L'Institut de recherche pour le développement (IRD) a été mandaté par la Direction générale de la santé pour réaliser un état des lieux de la situation nutritionnelle en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion. Les résultats de cette expertise (réalisée par un comité pluridisciplinaire d'experts et de praticiens) ont été présentés, le 23 novembre 2020, à une cinquantaine d'acteurs locaux :

- **État des lieux nutritionnel,**
- **24 recommandations d'actions avec des dispositions spécifiques** pour orienter les politiques publiques de nutrition.

Labellisation des maisons sport-santé et activités sport santé bien-être

Suite à un appel à projet national, 5 maisons sport-santé ont été labellisées à La Réunion, situées à La Possession, Saint-Paul, Le Tampon, Saint-Pierre, Saint-Joseph. Elles sont ouvertes aux personnes en bonne santé n'ayant jamais pratiqué de sport ou voulant se remettre à l'activité physique avec un accompagnement, ou aux personnes souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques pour lesquelles l'activité sportive est recommandée.

Elles complètent l'offre de sport-santé à La Réunion où un dispositif régional de labellisation des activités de sport-santé (label SSBE) existe depuis 2018.

- **201 créneaux de sport-santé labellisés en 2020** dont 129 niveau 1 (sport pour tous) et 72 en niveau 2 (sport sur ordonnance).



Personnes en situation de handicap

Plateforme de coordination et d'orientation (PCO)

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur la création de la plateforme de coordination et d'orientation des troubles du neuro-développement (TND) pour les 0-6 ans a été lancé en 2019. La plateforme est opérationnelle depuis janvier 2020.

Elle est constituée de l'ensemble des ressources du territoire dédiées au diagnostic et à la prise en charge précoce du handicap chez l'enfant.

Ce nouveau dispositif a donné lieu à une large concertation partenariale entre les 3 niveaux de recours (libéraux, CAMSP, CMPP, Centres ressources).

Il propose l'accès à un diagnostic et des premières prises en charge et doit réduire les délais d'intervention.



234
enfants
accompagnés
avec
393
forfaits



Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap

MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

L'école inclusive est un chantier prioritaire porté conjointement par l'ARS et le Rectorat.

- ▶ Le comité de suivi de l'école inclusive a été installé le 27 novembre 2020. Cette nouvelle instance a été l'occasion de :
 - Réaffirmer l'engagement commun de l'ARS et du Rectorat de **promotion de l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap**,
 - Mettre en place une stratégie partenariale afin de favoriser la **fluidification des parcours éducatifs et de soins des jeunes en situation de handicap**.
- ▶ Programme d'actions retenu :
 - **Fixer les axes de progrès pour La Réunion** : cibles quantitatives et qualitatives sur la base des travaux confiés au Centre Régional d'Étude et d'Action pour l'Insertion (CREAI),
 - **Intégrer les cibles de développement de l'inclusion scolaire dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des établissements médico-sociaux**, selon une démarche de transformation de l'offre.
- ▶ Dans le cadre de la définition de la stratégie régionale de l'inclusion scolaire, le CREAI a été missionné pour :
 - **Mener une étude sur les enfants scolarisés dans et par les établissements médico-sociaux** (classes internes et unités externalisées),
 - **Identifier les freins potentiels à l'inclusion scolaire** : transports, restauration scolaire, disponibilité de locaux dans les établissements, accès au périscolaire, modes d'accompagnement...

Évolution de l'offre en faveur de l'école inclusive



► Création d'une UEEA

Dans le cadre de la stratégie nationale autisme-TND 2018-2022, l'ARS en partenariat avec le Rectorat a installé la première unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) de 10 places dans l'Est en août 2020.



► Poursuite du déploiement des EMASCO

L'ARS poursuit le déploiement des Équipes Mobiles d'Appui médico-social pour la Scolarisation des enfants en situation de handicap (EMASCO) afin de couvrir l'intégralité du territoire. Le 1^{er} dispositif installé en décembre 2019 a d'ores et déjà permis de répondre aux objectifs suivants :

- **Renforcer la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social,**
- **Soutenir la communauté éducative et pédagogique** autour de la compréhension du handicap, de l'adaptation de l'environnement, de la professionnalisation des accompagnants, en faveur de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.



► Création de places de SESSAD

L'ARS a financé 134 places supplémentaires de Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) sur l'exercice 2020 :

- La totalité des places seront pérennisées sur 2021.

Personnes âgées

Évolution de l'offre

- ▶ **Ouverture de places nouvelles en EHPAD** : EHPAD Aude (85 places) en septembre 2020 à Saint-Denis.

Amélioration du parcours des personnes âgées

- ▶ **Renforcement des moyens financiers des équipes mobiles de gériatrie** afin de développer les interventions extra hospitalières en EHPAD et au domicile.
- ▶ **Mise en œuvre du projet téléconsultation en EHPAD** pour améliorer l'accès aux soins.
- ▶ **Engagement de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Grand Sud Réunion dans l'amélioration du parcours de la personne âgée** présentant des troubles cognitifs et des difficultés sociales.
- ▶ **Mise en place d'une astreinte gériatrique régionale durant la crise Covid-19** pour soutenir les professionnels de santé et médico-sociaux dans la prise en charge des patients âgés.





Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Développement de l'offre d'hébergement

- **Développement de l'offre d'hébergement intermédiaire** entre le domicile et l'EHPAD avec le soutien de 5 projets d'habitat inclusif pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Renforcement de l'aide aux aidants

En 2020, la crise sanitaire a mis en exergue la nécessité d'étoffer, de diversifier et de structurer les réponses d'aide aux aidants à La Réunion.

- **Ouverture de deux plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants :**
 - À l'Est, l'activité est portée par l'ORIAPA,
 - Dans l'Ouest, elle est en mise en œuvre par Médiaustral.

Ces deux structures viennent compléter celles existantes du Nord (Croix Rouge) et du Sud (Fondation Père Favron) permettant ainsi de couvrir les 4 territoires de proximité de l'île.

- **Structures de répit pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants :** dans le contexte de crise sanitaire et de confinement, des structures en capacité d'organiser des séjours d'accueil temporaire en faveur des enfants et des adultes en situation de handicap ont été identifiées.

Création de la plateforme d'appui au logement inclusif (PALI)

Dispositif innovant à destination des publics en situation de handicap psychique (y compris les personnes âgées ayant des troubles psychiques), intervenant sur l'ensemble du territoire réunionnais porté par l'Association Frédéric Levasseur (AFL) en partenariat avec l'association ALLONS DEOR, l'EPSMR et la SEMAC :

- Une équipe pluridisciplinaire ayant des compétences et des méthodologies transversales d'intervention entre sanitaire, médico-social et social,
- Un accès et accompagnement dans un logement autonome.

En 2020, la PALI a eu pour mission principale l'aide au relogement des personnes résidentes en pensions « marron » fermées par l'ARS et le Département.

Dispositif financé par l'ARS et le Conseil Départemental.



Santé mentale

Projet Territorial de Santé Mentale

Avant même la signature du Contrat Territorial de Santé Mentale, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été validées et financées pour une mise en œuvre prévue en 2021 :

- **Le renforcement de la psychiatrie extra hospitalière, et particulièrement des centres médico-psychologiques** (enfants et adultes) dans le but de proposer une première consultation dans les 72 heures suivant la demande pour les patients en risque de décompensation.
> 2 808 000 €
alloués à l'EPSMR et au pôle de santé mentale du CHU pour le recrutement de 10 psychiatres et 22 infirmiers.
- **Le renforcement des équipes de liaison pédo-psychiatriques** intervenant en appui aux services de pédiatrie.
> 600 000 €
alloués par an
- **L'extension de l'unité d'hospitalisation complète en pédo-psychiatrie** (de 10 à 14 lits) avec une limite d'âge portée à 18 ans pour sécuriser la prise en charge des mineurs.
> 468 641 €
alloués par an

L'ANNÉE 2021 EST L'ANNÉE DE LA CONCRÉTISATION D'UN NOMBRE IMPORTANT DE PROJETS PORTÉS PAR LES ACTEURS DE LA PSYCHIATRIE.



Un chez-soi d'abord (UCSA)

Création du dispositif « Un Chez-Soi d'Abord » (UCSA) à La Réunion :

- **Objectif : répondre à la situation des personnes sans-abri les plus vulnérables qui présentent des troubles psychiques sévères, des addictions et qui échappent aux dispositifs habituels d'accompagnement.**

Proposition d'un accès direct à un logement stable, sans passer obligatoirement par un centre d'hébergement temporaire, moyennant un accompagnement soutenu et pluridisciplinaire au domicile.

- 100 places d'appartements de coordination thérapeutique.
- Porté par le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) ACT-Un chez soi d'abord La Réunion.
- Financement : 1,4 millions d'euros par an cofinancés par l'ARS et la DJSCS à hauteur de 50% chacun.

Addictions

L'appel à projet annuel du Fonds addictions a permis de soutenir les projets suivants :

6 projets de prévention des addictions

- Basés sur le développement des compétences psychosociales des jeunes et de leurs parents.

6 projets déployés par des établissements de santé, médico-sociaux et pénitentiaires

- Visant à mettre en place une stratégie de prévention et de réduction du tabagisme dans les établissements en agissant sur la consommation des usagers mais aussi des professionnels :
 - Actions de **sensibilisation et de formation**,
 - **Consultations de tabacologie**, prescription de substituts nicotiques en vue d'un sevrage ou utilisation de la cigarette électronique en tant qu'outil de réduction des risques,
 - **Adaptation de l'environnement de l'établissement** (espaces fumeurs éloignés des portes d'accès).

1 programme de réduction du tabagisme

- Porté par l'association interprofessionnelle des URPS :
 - **Formation des professionnels de santé** (médecins, pharmaciens, sages femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers) à la prescription des traitements substitutifs nicotiques (TSN) et à l'entretien motivationnel des patients,
 - **Financement de forfait de 110 euros** pour les professionnels n'ayant pas la possibilité de facturer des actes dans leur activité de prescription TSN (pour un parcours complet de 3 consultations : prescription TSN, entretien motivationnel, consultation de suivi).

Santé de la mère et de l'enfant

Contrat de prévention et de protection de l'enfance

Le Conseil Départemental de La Réunion a été retenu au niveau national pour figurer parmi les 30 premiers départements signataires de contrats tripartites Etat/ARS/Département sur la prévention et la protection de l'enfance.

- ▶ Signature en novembre 2020 du contrat de prévention et de protection de l'enfance entre le Conseil Départemental, l'ARS et la Préfecture.
- ▶ Objectif : **renforcer la prévention primaire dès la petite enfance** afin de réduire les inégalités sociales de santé autour des 4 axes de la stratégie nationale :
 - **prévention précoce,**
 - **sécuriser les parcours et prévenir les ruptures,**
 - **participation des enfants et garantie de leurs droits,**
 - **sécuriser l'avenir des jeunes majeurs.**



Actions soutenues par l'ARS :

- ▶ **Développement :**
 - des entretiens prénatals précoces par la PMI,
 - des visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables,
 - des visites à domicile par la PMI auprès des jeunes enfants.
- ▶ **Renforcement des bilans de santé PMI** des enfants de 3-4 ans en école maternelle.
- ▶ **Création de 31 places de SESSAD** dédiées à l'accompagnement des enfants de l'Aide sociale à l'enfance.

Financement ARS :

L'ARS cofinance le programme d'actions à hauteur de 1 840 676 € en 2020.

Hors contrat :

Création d'une équipe mobile d'appui en santé mentale pour les enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Démarches territoriales de santé



Exercice coordonné des professionnels de santé

► Poursuite du développement des structures d'exercice coordonné avec la création en 2020 de :

- **6** maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP),
- **2** centres de santé (CDS),
- **1** communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

► Mise en place de la formation « Parcours de santé et intégration des services sur les territoires (PACTE) » pour les coordonnateurs des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et des Centres de Santé.

► Renforcement du partenariat avec les professionnels de santé, avec la signature de deux conventions avec le Groupement des Maisons et Pôles de Santé de l'Océan Indien, et l'association Tip@sante, pour soutenir la création des MSP et CPTS.

Déploiement des Contrats Locaux de Santé (CLS)

► Renforcement de la stratégie de déploiement des contrats locaux de santé.

► Engagement pris avec 4 communes (Saint-Pierre, Saint-Louis, Saint-Philippe, Saint-Benoît) pour une contractualisation visant à améliorer les parcours de santé au plus près de la population et à lutter contre les inégalités territoriales de santé.

À La Réunion, 71% de la population est couverte par un CLS.

Prévention

Stratégie de prévention

L'ARS a impulsé une réflexion approfondie avec l'IREPS et Santé publique France afin d'élaborer sa stratégie régionale en matière de prévention et de promotion de la santé.

Celle-ci a été soumise pour avis, en juillet 2020 à la commission spécialisée prévention de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA). Elle a été diffusée largement auprès des acteurs du territoire.



TROIS ORIENTATIONS SONT RETENUES :

- Respecter les objectifs du PRS 2018-2028 et de la stratégie nationale de santé 2018-2022,
- Inscrire chaque projet de prévention et promotion de la santé dans une **approche territoriale** : démarche systémique mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire (milieu scolaire, CPTS, MSP, collectivités territoriales, associations de quartier...),
- S'appuyer sur les données probantes et **développer l'évaluation des actions** (prioriser les interventions dont les méthodes ont prouvé leur efficacité, et prévoir une évaluation systématique).

Cette nouvelle stratégie a conduit l'ARS à cibler trois politiques devant donner lieu à des appels à projet en 2021 :
la nutrition, la santé mentale et la lutte contre les addictions.

Cité éducative du Port

En partenariat avec la ville du Port et le rectorat, l'ARS s'est inscrite dans deux démarches territoriales de prévention et promotion de la santé au Port.

- ▶ **La santé nutritionnelle**, une dynamique s'est mise en place en direction des communautés éducatives, établissements scolaires de la circonscription, cuisines centrales, centres de loisirs et clubs sportifs.
 - Avec l'appui de l'IREN, une enquête auprès des familles a permis d'identifier les problématiques (sédentarité, type d'alimentation).
 - Des formations et des ateliers auprès des parents, de la communauté éducative et du périscolaire, associant la cuisine centrale et les clubs sportifs ont été initiés.
- ▶ **La lutte contre les addictions**, deux programmes ont démarré :
 - Le programme « Primavera » : formations en direction de la communauté éducative du Port, porté par l'association Réseau Oté.
 - Le programme « Zarboutan » : formation et ateliers visant le renforcement des compétences psycho-sociales des familles (parents et enfants), porté par l'IREPS, en articulation étroite avec la ville du Port.

En 2021, un protocole d'évaluation du dispositif sur chacune de ces politiques territoriales sera défini.

Culture et santé

Rencontres professionnelles avec l'association Interstices

Organisation de la 1^{ère} journée de rencontres professionnelles Culture et Santé.

- ▶ 22 professionnels ont bénéficié d'une formation approfondie pour leur permettre de porter des projets culturels ambitieux au sein des espaces de santé.

Appel à projet

Le cahier des charges de l'appel à projet a été modifié pour tenir compte du contexte lié à l'épidémie de Covid-19. **Les projets abordant les notions d'altérité et de sociabilité ont été privilégiés.**

Sur les 30 projets déposés, **13 ont fait l'objet d'un avis favorable en commission de sélection** (ARS, Direction des affaires culturelles, Conseil régional, Conseil départemental, représentant des usagers).

La plupart des projets artistiques ont concerné des publics atteints de pathologies mentales et en situation de handicap. Deux résidences se sont tenues en EHPAD.

Malgré les difficultés liées à l'épidémie, et les nombreux ajustements par rapport aux intentions initiales, les projets ont tous pu aboutir.



Qualité et sécurité des soins



■ Contrôle du médicament et de la biologie médicale

- ▶ **Retrait de lot** du médicament Chlorhydrate de méthadone APHP 40mg/15ml le 2 janvier 2020, utilisé dans le traitement de la dépendance aux opioïdes.
- ▶ **Rupture de stock** du médicament Amétycine utilisé en cancérologie.
- ▶ **Tension d'approvisionnement** : médicament Alkéran, anticancéreux, désinfectants endoscopes, immunoglobuline humaine normale pour injection sous-cutanée, stylos injecteurs d'adrénaline.
- ▶ **Alerte** sur les cannabinoïdes (tableaux cliniques inhabituels faisant évoquer la présence de produits plus puissants).
- ▶ **Surveillance de l'impact des mouvements sociaux sur l'approvisionnement en produits de santé** : grève des ports maritimes en métropole, grève au Port (containers de médicaments retenus).

■ Autorisations accordées en 2020

- **17** officines
- **6** laboratoires de biologie médicale
- **1** structure dispensatrice d'oxygène

■ Sécurité transfusionnelle

La Cellule de coordination régionale d'hémovigilance veille à la mise en œuvre et l'amélioration de la sécurité transfusionnelle dans les établissements de santé à La Réunion et à Mayotte. Les actions portent notamment sur l'assurance de la mise en œuvre de la réglementation et l'accompagnement des professionnels :

- ▶ **Analyse des effets indésirables donneurs/receveurs et des incidents de la chaîne transfusionnelle,**
- ▶ **Respect des bonnes pratiques,**
- ▶ **Actions ponctuelles de formation.**

En 2020, l'ARS a contribué à faciliter l'organisation des collectes de sang par l'EFS à La Réunion, dans le contexte de crise sanitaire, ainsi que l'acheminement de produits sanguins de La Réunion vers Mayotte.

- **16 235** donneurs (2,9 % de la population réunionnaise en âge de donner) pour 25 170 dons
- **39 913** produits préparés dont 37 529 transfusés à 6 834 patients
- **195** déclarations en Hémovigilance traitées
- **11** établissements transfuseurs servis par 6 dépôts de sang





Les eaux de baignade

L'ARS La Réunion est chargée du contrôle sanitaire (suivi de la qualité des eaux) des sites de baignades en mer et en eau douce (bassins/rivières). En cas de non-conformité, des mesures immédiates peuvent être demandées au responsable de la baignade pour préserver la santé des usagers (fermeture de la plage si nécessaire en cas de pollution avérée).



17

sites de baignades en mer contrôlés



6

sites de baignades en eau douce contrôlés



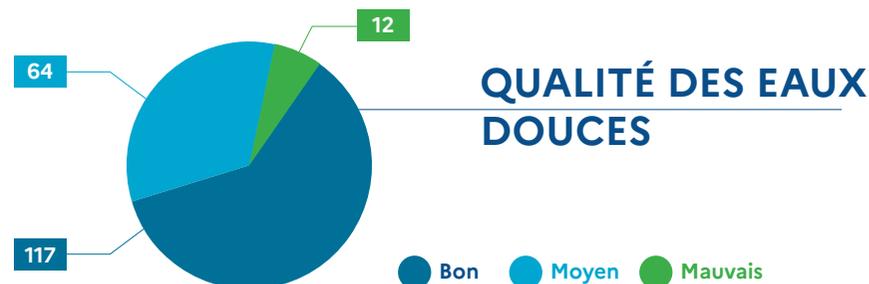
803

prélèvements et analyses bactériologiques réalisés

Résultats des analyses en eau de mer



Résultats des analyses en eau douce



Qualité de l'eau des 6 sites en eaux douces en 2020 à La Réunion :

1 site	2 sites	1 site	2 sites
Qualité excellente	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante

Dans ces deux cas, les collectivités en charge de ces baignades sont invitées à mettre en œuvre des actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Les eaux de piscines

Le contrôle sanitaire des piscines publiques ou privées accueillant du public est organisé par l'ARS La Réunion.



174

établissements
à La Réunion



281

bassins régulièrement
contrôlés



10

visites de contrôle
de piscine



1239

prélèvements et
analyses effectués
en 2020



90,4%

des analyses
microbiologiques
conformes

baignades.sante.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations sur les sites de baignade, les classements des années précédentes et les résultats des analyses d'eau de la saison balnéaire en cours en temps réel sur le site internet du Ministère chargé de la santé.

Covid-19 : mise en place d'un protocole sanitaire « piscines »

Durant la période de confinement survenue au cours du premier semestre 2020, les établissements disposant de bassins ont été interdits au public. Pour faciliter la réouverture de ces établissements dans le respect des mesures barrières mises en œuvre pour limiter la diffusion de la Covid-19, l'ARS a proposé au préfet d'arrêter un protocole sanitaire « piscines ». Ce dernier, propre à La Réunion, a fait l'objet au préalable d'une expérimentation menée sur le terrain avec la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de La Réunion.





L'eau de consommation

Le contrôle sanitaire de l'eau du robinet est mis en œuvre en complément des actions de surveillance quotidiennes réalisées par les responsables de la production et de la distribution de l'eau. Malgré le confinement et la crise sanitaire et ses conséquences sur le trafic aérien, le contrôle sanitaire a pu être maintenu entièrement tout au long de l'année.

Contrôle des eaux embouteillées

La Réunion compte également 3 établissements conditionnant de l'eau en bouteilles, qui font également l'objet d'un contrôle sanitaire des eaux.

69 prélèvements de contrôle effectués

94% de prélèvements conformes avant mise en distribution

Contrôle sanitaire de l'eau du robinet



3 700
prélèvements
réalisés



178
captages
contrôlés



74%
des volumes d'eau
prélevés, protégés
par arrêté préfectoral
(contre 53% en 2010)



95%
de prélèvements
microbiologiques
conformes



98,8 %
des Réunionnais alimentés
par une eau conforme
vis-à-vis des pesticides



100 %
des Réunionnais alimentés
par une eau conforme
vis-à-vis des nitrates



► Surveillance renforcée en 2020, suite à des événements susceptibles d'altérer la qualité de l'eau :

- Incendie du Maïdo,
- Sécheresse particulièrement marquée ayant entraîné des coupures d'eau dans le Nord et l'Est de l'île,
- Présence d'une micro algue dans certaines ressources du Sud de l'île, génératrice d'un mauvais goût de l'eau mais sans impact sanitaire.

► Plan Eau Potable 2016-2022

La Réunion accuse un important déficit structurel en infrastructures de potabilisation d'eau destinée à la consommation humaine. En 2015, plus de la moitié des abonnés étaient concernés par une eau pouvant être ponctuellement ou chroniquement dégradée. Cette situation a conduit l'ARS et le préfet à s'engager dans un plan d'envergure EAU POTABLE 2016-2022.

Dans le cadre de ce plan, **16 communes ont été mises en demeure** de mettre en service des usines de potabilisation adaptées afin de sécuriser la qualité de l'eau distribuée.

Bilan intermédiaire du plan :

Au 31/12/2020

16 unités de potabilisation
mises en service

110 M€ alloués aux travaux
des unités de
potabilisation

10 nouvelles usines en
travaux

59 M€ de subventions de
fonds européens
programmés



■ L'habitat, l'aménagement du territoire

Traitement de l'insalubrité, lutte contre les marchands de sommeil

Enjeu de santé publique majeur, la résorption du parc de logements insalubres figure parmi les priorités de l'État à La Réunion.

Les acteurs, dont l'ARS, œuvrent de manière concertée au sein du Pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) piloté par le préfet.

■ En 2020, l'ARS est restée fortement mobilisée sur ces problématiques :

- **232** signalements reçus et traités (réorientation du dossier ou instruction d'une procédure d'insalubrité)
- **65** procédures engagées au titre du code de la santé publique (pour 126 logements)
- **110** contrôles de l'application des arrêtés
- **25** mains levées ou abrogations d'arrêtés
- **4** procès-verbaux de constats d'infractions dressés
- **2** sessions de formation à destination des collectivités et services de l'Etat (soit 43 agents formés)

Autres signalements

- **55** signalements ou plaintes gérés en lien avec la qualité de l'air, les rayonnements non ionisants (RNI), ou encore les sites et sols pollués
- **5** signalements ou plaintes liées à l'amiante
1 arrêté d'urgence signé par le préfet
- **Nuisances sonores et prévention des risques auditifs**
- **36** signalements ou plaintes pour nuisances sonores traitées en appui aux communes
- **2** contrôles de lieux musicaux et 14 avis émis

Qualité de l'air

Depuis 2016, deux conseillers en environnement intérieur exercent sur le territoire réunionnais au sein d'ATMO Réunion. Financés par l'ARS, ils sont intégrés sur prescriptions médicales au parcours de soin des patients atteints de pathologies respiratoires de longue durée. Leur intervention vise à améliorer la qualité de l'environnement intérieur au domicile des patients et ainsi réduire l'exposition à l'asthme, aux allergies et aux pathologies respiratoires chroniques.

En 2020, 208 visites à domicile ont été réalisées.

Avis sanitaires sur les projets d'aménagement

224 avis réglementaires émis sur des projets, plans et programmes dans des domaines variés (industrie, énergie, transport, aménagement, déchets, installations classées, carrières) ou sur des permis de construire.



Veille et sécurité sanitaire



Le dispositif de réception des signaux et des alertes est assuré par la plateforme de veille et d'urgence sanitaire.

SIGNALEMENTS REÇUS EN 2020	NOMBRE
Maladies à déclaration Obligatoire (MDO)	146
Pathologies hors MDO	163
Expositions environnementales	1
Situations exceptionnelles / évènement climatique	1
Évènements / incidents dans organismes ou établissements	400
Vigilances	2
Évènements indésirables graves associés aux soins (dont infections nosocomiales)	113
Autres	9
TOTAL DES SIGNALEMENTS	835

Maladies à déclaration obligatoire

PATHOLOGIES	NOMBRE DE SIGNALEMENTS REÇUS
Diphtérie	6
Hépatite A	12
Hépatite B	1
Infection invasive à méningocoque	2
Légionellose	12
Listériose	3
Mésothéliome	1
Paludisme importation	18
Rougeole	2
Suspicion maladie Creutzfeldt-Jakob	2
Tétanos	1
Toxi-infection alimentaire collective	30
Tuberculose	55
VIH	1

Maladies sous surveillance

PATHOLOGIES	NOMBRE DE SIGNALEMENTS REÇUS
Ciguatera	1
Coqueluche	14
Coronavirus (Mers-CoV)	3
Gale	2
Cas groupé de gastro-entérite aiguë	2
Intoxication Monoxyde de carbone	2
Infection respiratoire aiguë	1
Lèpre	2
Leptospirose	135
Salmonelles isolées	2

Observation de l'état de santé de la population

Les études réalisées en 2020

Analyse qualitative du comportement des femmes au cours de leur parcours de grossesse

Juin 2020

Enquête qualitative menée auprès de 16 femmes majeures après accouchement pour connaître leur parcours périnatal, comprendre les ressorts et déterminants de leurs choix et identifier les leviers et freins à l'entrée dans le parcours de leur grossesse. Cette enquête a été réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) à la demande de l'ARS La Réunion.

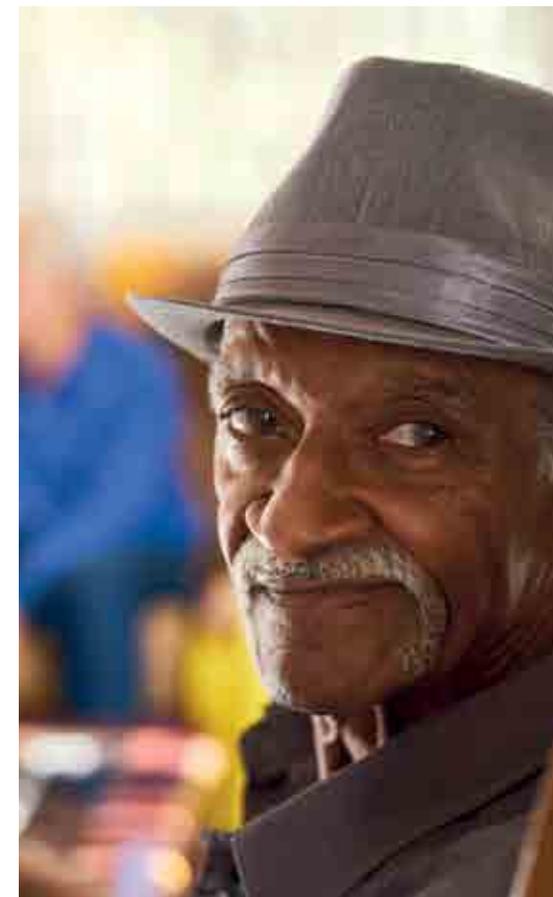


Projection des personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030 et 2050

Août 2020

Enquête menée par l'Insee, en partenariat avec l'ARS pour réaliser une projection du nombre de personnes âgées dépendantes à La Réunion d'ici à 2050, ainsi qu'une estimation des emplois nécessaires à la prise en charge de ces personnes à domicile et en institution.

- En 2050, la part des séniors dans la population réunionnaise devrait doubler.
- 3 fois plus de séniors seraient en perte d'autonomie, dont deux fois plus en perte d'autonomie sévère.
- La perte d'autonomie demeurerait plus fréquente à La Réunion par rapport à la métropole.



VIRAGE : volet violences faites aux femmes dans la sphère du couple

Novembre 2020

Réalisée par l'Institut national d'études démographiques en métropole en 2015, puis dans les DOM en 2018, auprès de plus de 3 000 Réunionnais pour mesurer les faits de violences verbales, physiques, psychologiques et sexuelles au sein du couple, au travail et dans les espaces publics. L'ORS Réunion a été missionné par l'ARS afin d'analyser cette enquête sur le volet des violences faites aux femmes dans la sphère du couple.

- 15% des femmes déclarent avoir subi des violences de la part de leur conjoint au cours des 12 derniers mois.
- La prévalence des faits de violence n'a pas augmenté par rapport à 2002 (enquête Enveff).



Les études lancées en 2020

Habitudes des consommations alimentaires des Réunionnais

Étude réalisée par l'Insee à partir de l'enquête Budget des familles 2017, en partenariat avec l'ARS La Réunion et la DAAF pour apporter un éclairage sur les dépenses alimentaires des ménages, en les comparant avec la métropole et en observant l'évolution de ces dernières par rapport à l'étude de 2011.

Rapport prévu en avril 2021

Diagnostic sanitaire des territoires des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Portrait de territoire sur les différents EPCI de La Réunion réalisé, dans le cadre du Comité territorial des élus, par l'ARS avec la collaboration de l'ORS et la DRSM : collectes et compilation de données statistiques pour chacune des communes de l'île et réalisation d'une synthèse par EPCI.

Rapport prévu en avril 2021

Baromètre santé environnement

Mené entre octobre et novembre 2019, par l'ORS Réunion sur demande de l'ARS La Réunion et de la DEAL auprès de 1 000 Réunionnais, le Baromètre Santé Environnement (BSE) vise à recueillir les opinions, connaissances et attitudes de la population réunionnaise à l'égard de la thématique « santé environnement » pour évaluer les niveaux d'informations, les perceptions des risques, les comportements individuels et les attentes de solutions collectives des Réunionnais.

Rapport prévu en septembre 2021



Systemes d'information, télémédecine



La télémédecine au service de la chirurgie infantile à La Réunion et à Mayotte

Porté par le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion (CHU) en collaboration avec le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM), ce projet s'inscrit dans le cadre du plan Ma santé 2022 et du Projet Régional de Santé de La Réunion et de Mayotte. Il consiste en la mise en œuvre de téléexpertises, téléconsultations et télé-entretiens en chirurgie infantile viscérale, orthopédique et plastique entre le CHM et le CHU via un système de visioconférence et de saisie des informations médicales sur les dossiers patients informatisés locaux.

18 mois

d'expérimentation (mars 2019 à septembre 2020)

210 141€

de soutien de l'ARS (relais en 2021 par l'ARS Mayotte)

Plus de 400

enfants concernés en 2020

730

téléconsultations réalisées

130

dossiers de téléexpertise

■ Diagnostic par télémedecine de l'autisme

Projet conçu par l'association Claire JOIE / CRIA en collaboration avec le CHU, pour développer la télémedecine dans le diagnostic de l'autisme.

Il s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé le 1^{er} juillet 2019 par l'ARS La Réunion.

18 mois

d'expérimentation

288 551 €

de soutien de l'ARS



■ Poursuite du programme HOPEN

Le programme HOPEN - « Hôpital numérique ouvert sur son environnement » - poursuit les efforts engagés par les établissements de santé (Médecine Chirurgie Obstétrique, Psychiatrie, Soins de Suite et de Réadaptation et Hospitalisation à domicile) dans leur virage numérique et leur modernisation, depuis le lancement du programme Hôpital Numérique en 2012.

L'objectif est de renforcer le socle de maturité nécessaire pour informatiser en toute sécurité et assurer une prise en charge de qualité, quel que soit l'établissement de santé.

Une des priorités est donc de renforcer les exigences autour du déploiement des services socles nationaux (Dossier médical partagé, messageries sécurisées conformes à l'espace de confiance MS Santé, identité patient unique) et de la sécurité des systèmes d'information.

- ▶ **Programme définissant un ensemble de prérequis que les établissements candidats s'engagent à atteindre avant le 1^{er} janvier 2021 (report prévu du fait de la crise sanitaire).**
- ▶ **Enveloppe utilisée pour La Réunion : 4 481 000 €.**

Poursuite des travaux e-Parcours

Dans la continuité de la dynamique régionale débutée avec le programme Territoire de Soins Numérique, le programme vise à co-construire et proposer aux professionnels et acteurs de santé les outils numériques adéquats permettant d'améliorer le parcours de santé des patients et usagers.

Les objectifs :

- **Équiper l'ensemble du territoire** de La Réunion d'outils de « Coordination » et « de Pilotage d'un Dispositif d'Appui à la Coordination »,
- Permettre aux collectifs de soins (CPTS, MSP) et aux professionnels de santé **d'interagir avec les structures d'appui à la coordination et les établissements sanitaires et médicaux-sociaux**,
- **Faciliter le fonctionnement des structures** d'appui à la coordination (PTA, MAIA, réseaux, futur DAC),
- **Mettre en œuvre les services suivants** : réseau social d'entreprise, prise de rendez-vous et agenda partagé, Parcours Cancérologie, fiche de synthèse médicale partagée pour les acteurs de santé identifiés, alerte sur l'aggravation de l'état de santé, dossier de coordination avec application mobile et interopérabilité avec les logiciels métiers et SI des établissements de santé, E-prescription, ETP à distance,
- **Articulation forte entre les services portés par le national et ceux déployés en région.**

Lancement de l'expérimentation SAS

Le SAS (Service d'Accès aux Soins) est un service universel et accessible à tous sur tout le territoire, quel que soit le lieu d'appel, et qui doit permettre à chacun d'accéder rapidement aux soins dont il a besoin.

L'expérimentation est articulée autour de 2 axes :

- **La prise en charge organisée des appels** pour toute situation d'urgence ou pour tout besoin de soins non programmés,
- **Une plateforme digitale** permettant d'accéder à une information précise sur l'offre de soins sur le territoire et de prendre rendez-vous chez un professionnel de santé.



La Réunion a décidé de se porter candidate à l'expérimentation du projet SAS sur l'ensemble de son territoire, à l'instar de 22 autres départements.

Dès la fin 2020, trois groupes de travail thématiques ont été lancés (Régulation, Organisation de la réponse aux demandes de SNP, Numérique), avec l'appui notamment des CPTS, ARRMEL, URML, SAMU974, CHU.

L'expérimentation débutera dans le courant du second semestre 2021.

■ Lancement du programme ESMS Numérique

Programme d'aide à l'investissement numérique pluriannuel (2021-2025), il est dédié aux financements d'acquisition ou de mise en conformité du dossier usager informatisé dans les établissements et services médico-sociaux.

Objectif : répondre à la logique de parcours décloisonné de l'utilisateur.

Il s'inscrit dans la feuille de route « Accélérer le virage du numérique » des établissements et services médico-sociaux (ESMS). Il est piloté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sous l'autorité de la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS). En région, les ARS sont mandatées pour accompagner et sélectionner les porteurs de projets.

Ce programme, qui est composé de deux grandes phases, est financé par des crédits CNSA (1er temps de la phase d'amorçage) à hauteur de 30M€ puis par les crédits du Ségur du numérique de la santé à hauteur de 600M€ (2nd temps de la phase d'amorçage et phase de généralisation pluriannuelle).

Sur la phase d'amorçage, l'ARS Réunion a obtenu :

- ▶ **Temps 1** : une enveloppe de **375 000 euros** de soutien des projets pilotes,
 - ▶ **Temps 2** : une enveloppe de **500 000 euros** de soutien des projets pilotes.
-

Le 12 novembre 2020, l'instruction technique du programme a été publiée et a permis à l'ARS La Réunion de :

- **Préparer la première vague d'appels à projets** de la phase d'amorçage planifiée sur le premier semestre 2021,
- **Renforcer les équipes** projets en système d'informations (ARS Réunion et GCS TESIS) pour s'approprier la démarche et piloter ce programme sur l'ensemble du territoire,
- **Participer aux ateliers de co-construction** de pilotage de la démarche ESMS Numérique avec la CNSA et les autres ARS,

L'année 2021 sera consacrée à la sélection des projets pilotes réunionnais et à l'embarquement des acteurs cibles dans la démarche ESMS Numérique.



Cyber sécurité et protection des données



Actions de l'ARS La Réunion en matière de cyber sécurité des établissements sanitaires et médico-sociaux

Nombre de déclarations d'incidents de cyber sécurité à La Réunion

Évolution du nombre de déclarations

Dans le cadre d'un incident cyber, le rôle de l'ARS est d'accompagner les établissements à faire face aux conséquences de l'incident sur l'offre de soins du territoire.

	2019	2020
LA RÉUNION	7	6

Accompagnement des établissements

Recrutement de ressources dédiées à la cyber sécurité

L'ARS a demandé au CHU de La Réunion de recruter un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT). Ce recrutement, réalisé au cours de l'année 2020, a permis la construction d'une politique de sécurité des systèmes d'information en lien avec les enjeux du territoire.

Audit de sécurité du Groupement Hospitalier de Territoire

Dans le cadre de sa démarche d'évaluation et d'accompagnement de la sécurisation des systèmes d'information du GHT, entamée en mars 2019, l'ARS a soutenu les établissements membres au travers d'une enveloppe destinée à financer un audit exhaustif de sécurité.

Cette démarche s'est achevée en 2020 par une restitution organisée en présence des directeurs d'établissements, présidents des Commissions Médicales d'Établissements et doit se conclure par la production d'un Schéma Directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information des établissements (SDSSI).

► **Acquisition d'un « Escape Game » dédié aux acteurs de la santé et du médico-social**

L'ARS a soutenu l'acquisition, par le GCS Tesis, d'une solution de sensibilisation construite sur le principe d'un escape game, « Sant'Escape ».

L'escape game est aussi le fruit d'une collaboration avec quatre structures régionales des Pays de Loire qui ont constitué le groupe de travail.

Sant'escape est à la disposition de l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux désireux de sensibiliser leurs équipes aux enjeux de cyber sécurité.

Protection des données

► **Évolution du nombre de demandes d'exercices des droits**

Une seule demande d'exercices des droits auprès du délégué à la protection des données a été formulée. L'ARS y a répondu favorablement.

L'ARS a veillé au respect des règles de protection des données et à la sécurisation des applications utilisées et déployées en appui de la crise sanitaire Covid-19.



L'ambition de l'ARS en matière de cyber sécurité pour les établissements sanitaires a permis d'être proactif dans la sécurisation des systèmes d'information de santé, même s'il reste beaucoup à mettre en œuvre notamment pour les structures médico-sociales.

La méthode utilisée par l'ARS repose sur un état des lieux du système d'information des structures sanitaires, la contractualisation d'objectifs fixés, l'accompagnement par le GRADeS (GCS Tesis) mais aussi la mutualisation de moyens et un financement.

En matière de protection des données, l'ARS reste à l'écoute aussi bien des usagers que de ses agents pour le respect de la réglementation en vigueur.

Professionnels de santé

Formation médicale et paramédicale

Les instituts de formation sont répartis entre les établissements publics de santé, deux associations et l'Éducation nationale.
Les capacités d'accueil en 2020 sont les suivantes :

INSTITUT DE FORMATION		Quotas ministériels 2020	Places autorisées par le Conseil Régional
FORMATION MÉDICALE			
Sage-femme	CHU NORD	27	
FORMATION PARAMÉDICALE			
Aide-Soignant	CHU NORD		40
	CHUD SUD		45
	Ecole du Port (EN)		15
	Ecole de Ste Anne (EN)		15
	TOTAL		115
Auxiliaire Puériculture	ASFA		35
	CHU SUD		15
	TOTAL		50
Infirmier	CHU NORD	116	
	CHU SUD	108	
	TOTAL	224	

INSTITUT DE FORMATION		Quotas ministériels 2020	Places autorisées par le Conseil Régional
Infirmier Anesthésiste	CHU SUD		15
Infirmier Bloc Opérateur	CHU SUD		15
Ambulancier			0
Cursus continue	CHU NORD		20
Apprentissage			12
Ergothérapeute	ASFA		20
Psychomotricien	EMAP	25	
Masseur kinésithérapeute	CHU SUD	20	
Puéricultrice	ASFA		17

Formation des internes en médecine

L'Agence a assuré la gestion de 493 internes dont 123 issus des épreuves classantes nationales pour la rentrée universitaire de novembre 2020.

L'offre de formation au sein de la subdivision s'est élargie à la dermatologie, la médecine cardiovasculaire, la médecine physique et de réadaptation, et à la rhumatologie.

L'agrément des terrains de stage se décline de la manière suivante :

192

terrains hospitaliers

169

auprès de praticiens libéraux (médecine générale, gynécologie médicale, pédiatrie),

31

terrains au sein d'organismes autres (administrations, service de médecine des armées, cabinets de radiologie)



L'encadrement universitaire des étudiants en médecine est assuré par 10 professeurs des universités-praticien hospitalier :

- › 2 en Gynécologie-Obstétrique,
- › 1 Chirurgie Infantile,
- › 1 Urologie,
- › 1 Génétique,
- › 1 Néphrologie,
- › 1 Chirurgie thoracique et cardiovasculaire,
- › 1 Nutrition,
- › 1 Pédiatrie,
- › 1 Immunologie (PU détaché).

Les budgets dédiés au financement de l'internat sont de l'ordre de 10 millions d'euros (Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation - MERRI).





Démographie des médecins à La Réunion

Médecins généralistes

Au 1^{er} janvier 2020, 1 246 médecins généralistes sont en activité à La Réunion, hors remplaçants. Les femmes représentent 40% de la profession. Les médecins généralistes ont en moyenne 52 ans. La densité des professionnels a dépassé celle de la métropole avec 145 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 137 en métropole. L'écart est encore plus important pour les libéraux avec 100 médecins pour 100 000 habitants contre 87 en métropole. La zone Ouest reste la zone avec la plus forte densité à l'inverse de la zone Est.

L'effectif des médecins généralistes en 2020 a progressé de 4,3% par rapport à 2019.

Principales caractéristiques des professionnels en activité au 1^{er} janvier 2020 (hors remplaçants) :

	Effectif (hors remplaçants)	Situation professionnelle				Sexe			Âge		
		Libéral	Salarié	Mixte	Part des libéraux	Hommes	Femmes	Part des femmes	Part des - de 35 ans	Âge moyen	Part des 55 ans et +
Zone Est	139,8	98,5	64,5	6,8	70%	101,0	38,8	28%	9%	52,9	50%
Zone Nord	348,0	188,3	152,5	7,2	54%	193,8	154,2	44%	14%	51,7	48%
Zone Ouest	331,0	238,0	87,0	6,0	72%	173,5	157,5	48%	11%	49,9	35%
Zone Sud	427,2	312,2	110,0	5,0	73%	273,7	173,5	36%	11%	52,0	45%
La Réunion	1 246,0	837,0	384,0	25,0	67%	742,0	504,0	40%	12%	51,5	44%

Les effectifs décimaux sont imputables aux professionnels exerçant dans plusieurs lieux.

Évolution des médecins généralistes (hors remplaçants) :

Au 1 ^{er} janvier	Effectif	Densité
2018	1 212	140
2019	1 195	139
2020	1 246	145

Densité pour 100 000 habitants. (Estimations de population au 1^{er} janvier, INSEE).

Taux annuel d'accroissement	
2009-2014	1,6%
2014-2019	0,9%
2019-2020	4,3%

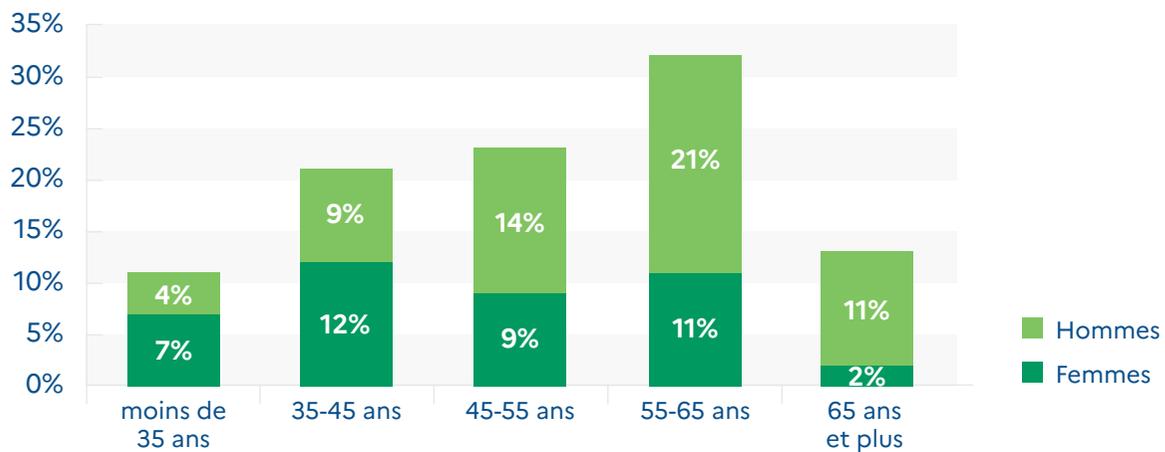
	Estimation densité	
	Total	Libéraux
Zone Est*	110	83
Zone Nord*	169	95
Zone Ouest*	156	115
Zone Sud*	138	103
La Réunion**	145	100
Métropole**	137	87

Densité pour 100 000 habitants.

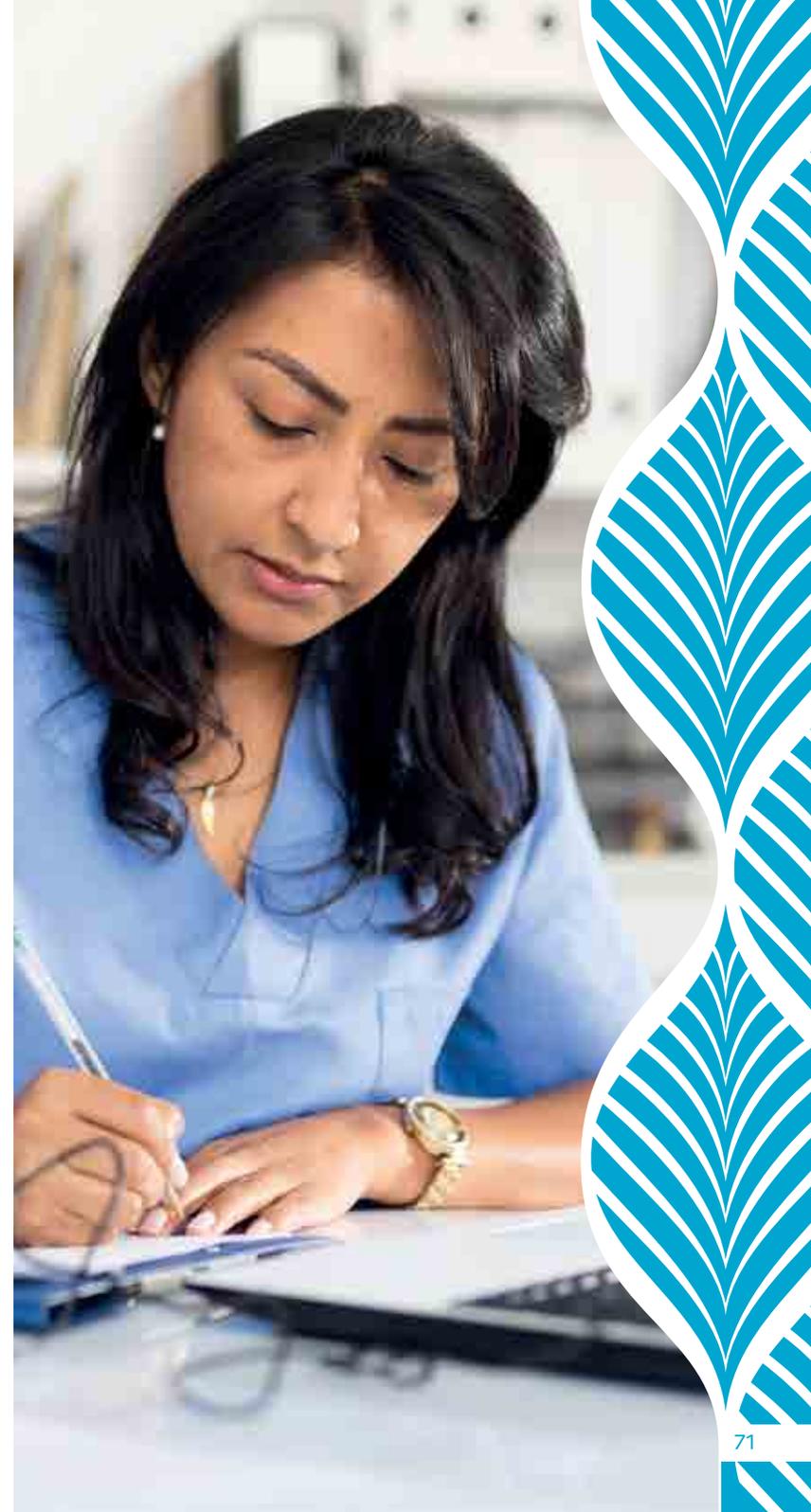
*Population municipale RF 2017, INSEE.

**Estimation population INSEE au 1^{er} janvier 2020.

Répartition des généralistes par tranche d'âge et par sexe (hors remplaçants) :



Note de lecture : 7% des médecins généralistes sont des femmes âgées de moins de 35 ans.





Médecins spécialistes

On compte au 1er janvier 2020, 1 357 médecins spécialistes à La Réunion dont près de 38% sont des femmes. L'âge moyen des spécialistes est de 47 ans, 37% ont atteint l'âge de 55 ans et plus. Il convient dès à présent d'être vigilant pour le renouvellement des médecins.

Près de 85% des spécialistes salariés exercent dans les hôpitaux publics. Ils sont âgés en moyenne de 44 ans et plus de la moitié ont moins de 41 ans. Les trois quarts d'entre eux exercent au CHU de la Réunion et les autres spécialistes se répartissent entre l'EPSMR (Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion), le GHER (Groupe Hospitalier Est Réunion) et le CHOR (Centre Hospitalier Ouest Réunion).

	Effectif (hors remplaçants)					Densité de l'effectif total	
	Total	Libéraux	Mixtes	Salariés	Dont hospita- liers publics	Réunion	Métropole
Spécialités médicales	818	297	25	496	444	95	100
Anatomie et cytologie	12	7	1	4	5	1	2
Anesthésie-réanimation	156	31	2	123	122	18	15
Cardiologie et maladies vasculaires	73	43	3	27	25	8	10
Dermatologie et vénéréologie	26	19	1	6	7	3	5
Endocrinologie et métabolisme	28	10	5	13	15	3	3
Gastro-entérologie et hépatologie	41	23	1	17	17	5	6
Gynécologie médicale	17	17			0	5	8
Génétique médicale	4			4	4	0	0
Gériatrie	15	3		12	9	2	3
Hématologie	9			9	9	1	1
Médecine interne	25	3	1	21	19	3	4
Médecine nucléaire	4		1	3	4	0	1
Médecine physique et réadaptation	30	2		28	7	3	3
Neurologie	25	9	1	15	16	3	4
Néphrologie	42	13		29	20	5	3
Oncologie option médicale	4	2		2	2	0	2
Pneumologie	36	8	3	25	26	4	5
Pédiatrie	158	36	3	119	101	83	66
Radio-diagnostic	86	57	3	26	27	10	11
Radio-thérapie	7	4		3	3	1	1
Rhumatologie	12	7		5	3	1	4
Réanimation médicale	5			5	5	1	1
Allergologie	3	3				0	
Spécialités Chirurgicales	302	138	27	137	146	35	40
Chirurgie générale	22	8		14	14	3	5
Chirurgie infantile	9			9	9	5	3
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	12	9	2	1	2	1	2
Chirurgie orthopédique et traumatologie	27	12	5	10	13	3	5
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	9	6	3		1	1	1
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	7	1	5	1	4	1	1
Chirurgie urologique	15	9	2	4	5	2	2
Chirurgie vasculaire	6	2	1	3	4	1	1
Chirurgie viscérale et digestive	17	3	1	13	12	2	2
Gynécologie-obstétrique	97	33	4	60	62	27	17
Neuro-chirurgie	7	1		6	6	1	1
ORL et chirurgie cervico faciale		28	17	2	9	9	3
Ophtalmologie	28	17	2	9	9	3	4
Biologie médicale	31	12		19	15	4	4
Psychiatrie	151	31	7	113	109	18	23
Médecine du travail et santé publique	55			55	12	6	10
Total	1 357	478	59	820	727	157	178

*Densité : nombre de médecins pour 100 000 habitants (estimation INSEE 2020), sauf pour la pédiatrie et chirurgie infantile (enfants de moins de 15 ans), la gynécologie médicale et la gynécologie obstétrique (femmes de 15 ans ou plus).

Démocratie sanitaire



Durant la crise sanitaire, la commission permanente de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) a été régulièrement réunie pour faire le point sur la gestion de l'épidémie de Covid, mais également sur l'épidémie de dengue et le plan de résorption des « pensions marron ».

En 2020 :

7 réunions de la commission permanente

3 séances plénières de la CRSA

Labellisation régionale d'un projet sur les droits des usagers

- ▶ **Objectifs du dispositif « label et concours droits des usagers de la santé » : repérer et valoriser ces initiatives locales qui traduisent un engagement partenarial – professionnels et usagers – en faveur des droits des usagers.**
- ▶ Thème de cette année : initiatives liées à la crise COVID sur les Droits des usagers. Le projet retenu se présente sous la forme d'un jeu- quizz présenté par la maison des usagers de l'EPSMR et vise à améliorer la connaissance des patients et des soignants sur les droits des usagers. Il est composé de cartes avec questions/réponses sur les droits des usagers.

Ce projet a été présenté en commission spécialisée des droits des usagers qui a émis un avis favorable.

- ▶ Bénéfices :
 - participation active des usagers,
 - interaction entre soignants et patients.

À terme, ce jeu sera déployé plus largement dans d'autres structures de La Réunion.

Question
 Un majeur sous tutelle peut-il désigner une personne de confiance ?

Oui Non

Parfois



Réponse
 **Non,**
 Si vous êtes protégé par une mesure de tutelle, vous ne pouvez pas désigner une personne de confiance

Question
 Quelle est la durée légale de conservation du dossier d'un patient décédé ?

• 10 ans • 20 ans

• 30 ans • A vie



Réponse
 **La durée de conservation du dossier médical est de 20 ans.**
 Ce délai commence à courir à compter de la date du dernier séjour ou la dernière consultation externe du patient dans l'établissement. Ce délai de conservation s'applique pour les établissements publics et privés.

Question
 Un mineur peut-il s'opposer à la transmission des informations concernant sa santé à ses parents ?

Oui Non

Parfois



Réponse
 **Oui,**
 Cependant le professionnel de santé doit évaluer si le mineur est en capacité d'avoir un jugement éclairé et le noter dans le dossier médical.



Ségur de la santé

En réponse aux orientations du Ségur de la santé, des travaux ont été entrepris en 2020, par les CRSA pour élargir leur champ de compétences.

Le nouveau décret du 28 juin 2021 est le résultat de ces réflexions.

Ainsi, la CRSA peut émettre des avis sur :

- la politique de réduction des inégalités de santé,
- la politique des investissements régionaux,
- les orientations annuelles du Fonds d'Investissement,
- le plan régional santé environnement.

Elle est également associée aux travaux d'évaluation des PRS et peut avoir des retours d'expérience et des évaluations sur la gestion de crise.

Son rôle en état d'urgence est reconnu puisque la commission permanente est informée dans les 30 jours des mesures prises sur la gestion de la crise.

La mandature de la CRSA actuelle prend fin le 30 septembre 2021. La CRSA nouvellement composée pourra exercer ces nouvelles compétences.

Réclamations Inspections



■ Réclamations

86 réclamations traitées par le service Missions Inspections Contrôles et Réclamations de l'ARS La Réunion dont :

30
sanitaires

20
médico-sociales

10
ambulatoires

3
transports sanitaires

23
autres thèmes

■ Inspections

« Pensions marron »

L'ARS a inscrit dans le Projet Régional de Santé (PRS), adopté en juin 2018, la recherche d'un cadre de régularisation des « pensions marron », sous réserve du respect de la légalité du fonctionnement et de critères de qualité et de sécurité de l'hébergement et de l'accompagnement.

Le Conseil Départemental, au titre de son rôle de chef de file de l'action sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, a souhaité accorder une attention particulière à ces structures et mentionne leur résorption dans son Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico Sociale (SDOSMS).

Ainsi, un audit externe des pensions a été réalisé à partir d'un recensement des pensions du territoire élaboré par différents services du Conseil Départemental, de l'ARS, de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)...

Ces audits n'ont pu débuter qu'en mai 2020, en sortie de confinement.

Parallèlement, l'ARS et le Conseil Départemental ont diligenté un programme d'inspections. Ces inspections ont associé le service Santé Environnement de l'ARS au titre de l'habitat insalubre et de l'hygiène alimentaire, en application du code de la santé publique.

Association en charge du dépistage organisé des cancers du sein, du côlon et de l'utérus

L'inspection de la mise en œuvre des 3 programmes de dépistage organisés pour le cancer du sein, le cancer colorectal et le cancer de l'utérus a été menée par une équipe composée d'inspecteurs (administratif et médecin) et de personnes qualifiées de l'Assurance Maladie et de l'ARS La Réunion.

Elle répond au constat d'un recours encore trop faible aux dépistages organisés. Des injonctions et recommandations ont été formulées par l'ARS pour renforcer l'efficacité du Centre régional de coordination des dépistages des cancers en 2021.

Enfin, la Justice a également ouvert plusieurs enquêtes préliminaires, mobilisant les services de l'ARS et du Conseil Départemental, dans le cadre de réquisitions judiciaires.

► Entre mai et décembre 2020 :

- 14 pensions inspectées,
- 12 d'entre elles ont fait l'objet d'une fermeture,
- 180 résidents ont été relogés.

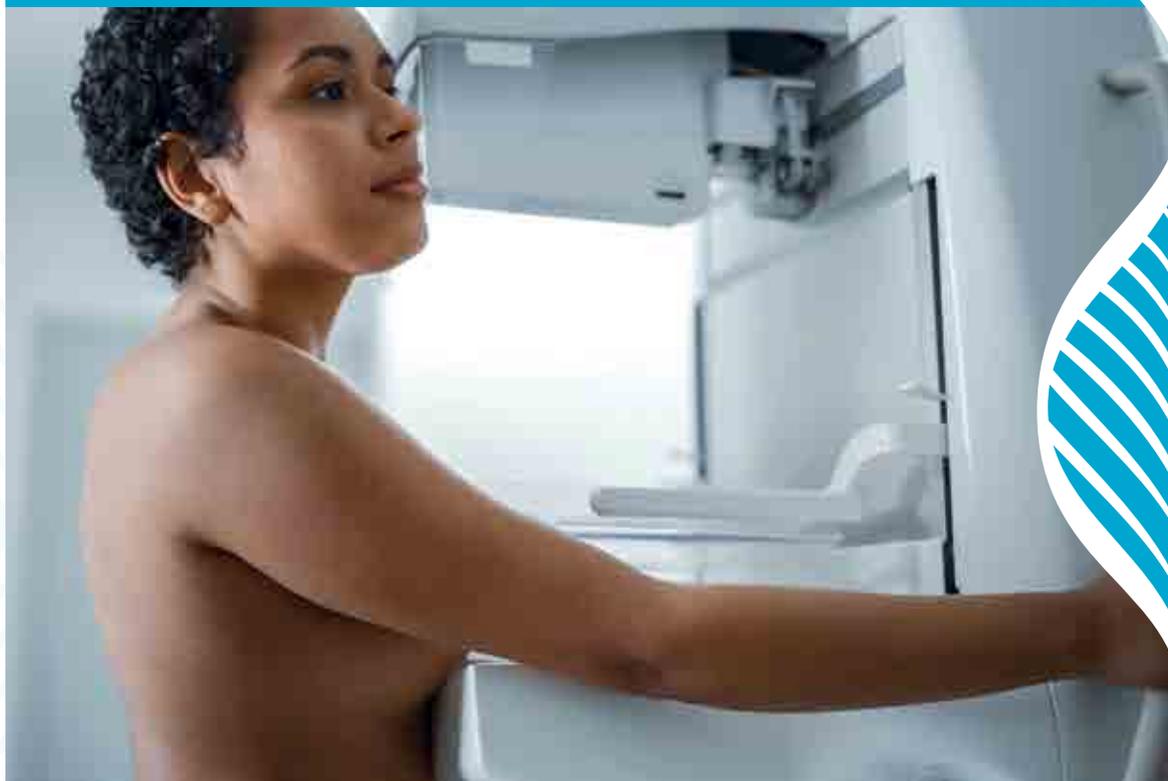
La mise sous administration provisoire a été assurée par l'Association Saint François d'Assises lors de la suspension d'activité et de la fermeture des pensions afin de sécuriser les résidents des pensions et de garantir une continuité de l'accueil dans l'attente de leur relogement.

1,6 M€

par an, partagés entre l'ARS et le Département

Les pensions ont bénéficié en majorité d'une prestation SSIAP (service de sécurité incendie) financée par le Conseil Départemental et l'ARS.

Pour permettre la mise à l'abri des résidents des pensions fermées, le temps de trouver le lieu adéquat pour leur relogement, l'ancien site du Centre hospitalier Gabriel Martin a été mis à disposition jusqu'à fin décembre.





03

FONCTIONNEMENT INTERNE

Ressources humaines	78
Budget de l'ARS	82

Ressources humaines

Mobilisation du personnel pendant la crise sanitaire

À compter du mois de mars et dès le début du confinement, l'ARS a réorganisé l'activité de ses personnels pour assurer la réponse sanitaire à la crise Covid-19 et garantir la continuité des missions essentielles.

Plan de continuité des activités :

- **Maintien des activités de lutte contre l'épidémie de dengue en cours** avec les personnels de la LAV dont l'état de santé permettait un maintien en activité,
- **Maintien des activités essentielles** et non reportables de l'ARS en télétravail autant que possible,
- **Mise en place du contact-tracing 7j/7** en s'appuyant sur les personnels de l'agence et réalisation des arrêts de travail Covid-19,
- **Renforcement du contrôle sanitaire** à l'aéroport en collaboration avec les services de la Préfecture et de la CGSS,
- **Mise en place d'équipes pour assurer la gestion logistique** de l'approvisionnement en équipement de protection individuelle.

À compter du mois de juillet , reprise progressive des activités de l'ARS hors gestion de crise :

- **Remplacement progressif des personnels volontaires de l'agence :**
 - appel à des renforts en personnels médicaux (médecins et infirmiers),
 - puis appel à des personnels contractuels, vacataires et intérimaires sur des fonctions plus administratives (à l'aéroport et à la cellule de contact-tracing).
- **Mise en place d'une plateforme commune ARS/ Assurance Maladie** avec location d'espaces dédiés pour assurer un co-pilotage par l'ARS / Assurance Maladie des équipes de contact-tracing,
- **Réintégration dans les directions métiers** de l'ensemble des actions de mise en œuvre et de suivi des dispositifs Covid (centres de dépistages, informations des professionnels de santé, suivis des approvisionnements, veille sanitaire, organisation des soins, supervision de l'offre de soins...).



Répartition des ETP de l'ARS La Réunion en 2020

► Fonction Publique :

224,17

► UCANSS :

25,96

► Contractuels :

16,89

Dont CDI : 3.42

CDD sur support vacant : 6.98

CDD renfort : 2.82

CDD COVID : 3.67

Recrutement

Total : 26,60

Titulaires : 5.6

UCANSS : 2.25

CDD : 16.75

Contrats aidés/apprentis : 2

Départs

Total : 26,00

Titulaires : 13.60

UCANSS : 4.40

CDD : 7

Contrats aidés/apprentis : 1

Dont retraite

Total : 4.00

Titulaires : 4.40

TOTAL RECRUTEMENT COVID : 9.75

CDD : 3.67 • Vacataires : 3.42 • Intérimaires : 2.66

Équipement des personnels de l'agence

Dans le contexte de crise sanitaire, l'ARS La Réunion a eu à cœur de préserver la santé et la sécurité de ses agents.

Ainsi, en anticipation des préconisations gouvernementales, l'ARS a procédé dès le 17 avril 2020 à des achats de masques grand public de catégorie 1.



Chaque agent s'est vu doté de masques grand public de catégorie 1 avec des réassorts réguliers, en fonction des demandes et en respectant le nombre de lavages limites soit :



7160
masques distribués
du début de la crise à
septembre 2021

D'autres équipements de protection individuelle ont été fournis aux agents comme des séparateurs dans les bureaux partagés, du gel hydro alcoolique, des kits de désinfection dans les bureaux...

■ Développement du télétravail

Le télétravail est devenu une modalité d'exercice à l'ARS La Réunion depuis le 1^{er} mars 2019, après signature de l'accord de mise en place du télétravail au sein de l'ARS Océan Indien du 30 octobre 2018.

Ainsi, à la survenance de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'agence a pu absorber le développement du télétravail.

■ Avant la crise sanitaire

- **61**
télétravailleurs
- **22%**
des effectifs

■ Au début de la crise sanitaire

- **118**
télétravailleurs
- **43%**
des effectifs

L'ARS La Réunion a négocié un avenant à son accord afin de tenir compte des évolutions réglementaires.

Ainsi, la 2^{ème} campagne annuelle du 29 juin 2020 au 17 août 2020 a vu augmenter le nombre de télétravailleurs :

- **45%**
de nouveaux télétravailleurs
dont 37% ayant principalement travaillé selon cette modalité durant la crise sanitaire
- **Parmi les agents qui étaient déjà télétravailleurs :**
 - **15%**
sont passés d'une formule de télétravail en jours flottants à une formule en jours fixes
 - **25%**
des télétravailleurs en jours fixes ont augmenté leur quota, passant d'un jour de télétravail à 2 jours

Budget de l'ARS



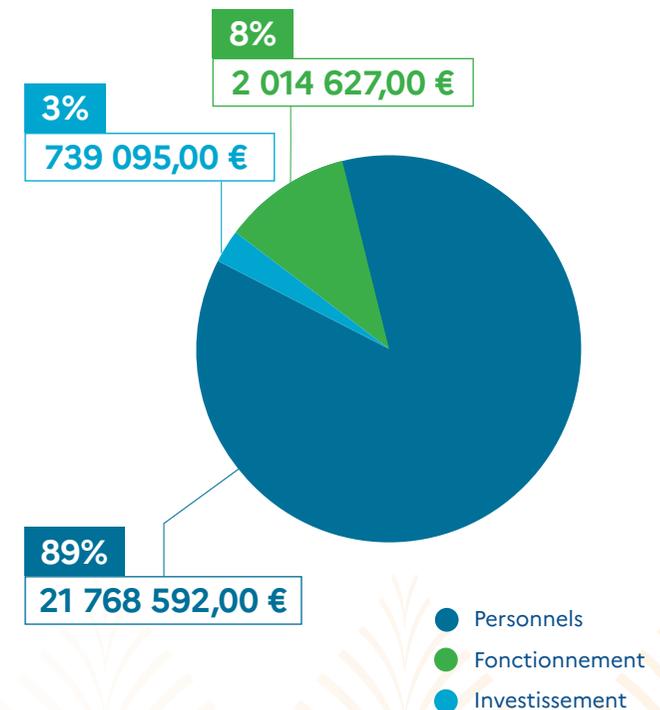
Le budget 2020 de l'ARS La Réunion est composé :

- D'un **budget principal** retraçant les charges de fonctionnement de l'ARS (personnels, fonctionnement courant, investissements),
- D'un **budget annexe** essentiellement constitué du Fonds d'Intervention Régional, supportant :
 - Les **charges de fonctionnement** (hors personnels) directement rattachables à **des actions de santé publique** (lutte anti-vectorielle LAV, fonctionnement de la promotion de la santé),
 - L'**intervention en soutien des opérateurs de santé** pour la prévention, la coordination des parcours, l'aide aux activités de soin, la permanence des soins.

Les mesures de gestion de la crise Covid-19 mises en œuvre par l'ARS ont fortement impacté l'activité de l'agence et l'exécution de son budget avec **des charges nouvelles importantes et des moyens budgétaires mobilisés avec réactivité**.

De ce fait, après un budget initial arrêté par décision ministérielle, **deux budgets rectificatifs d'urgence ont été adoptés sur l'exercice 2020** (mai et octobre), soumis à validation du conseil de surveillance le 11 décembre 2020 à l'occasion de l'approbation d'un dernier budget rectificatif pour le même exercice.

- Le budget principal de l'agence est composé d'une enveloppe pour la rémunération des personnels et d'une enveloppe d'investissement. Il permet de faire face aux frais de structure de l'agence.



Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) alimente le budget annexe.

Il constitue la dotation mise à la disposition de l'ARS pour le déploiement de la politique de santé en région. Il intervient en complément des enveloppes régionales de tarification des établissements de santé, établissements et services sociaux et médico-sociaux, et de la tarification nationale des prestations de santé.

Le FIR est organisé en 5 missions :

1

Promotion de la santé, prévention des maladies / traumatismes, handicap et perte d'autonomie

2

Organisation et promotion de parcours de santé
Qualité et sécurité de l'offre de soin

3

Permanence des soins - Répartition des professionnels / structures de santé

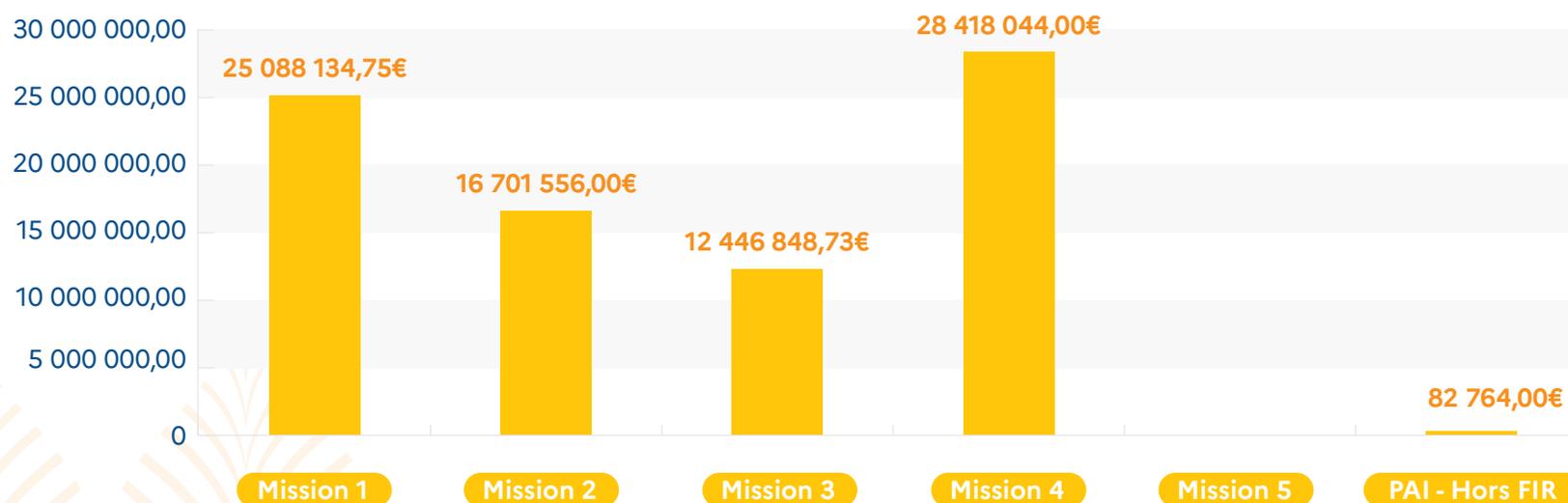
4

Effizienz des structures sanitaires
Amélioration des conditions de travail de leurs personnels

5

Développement de la démocratie sanitaire

► Budget d'intervention total : 82 737 347 €





La dépense Covid-19 sur la section d'intervention s'élève à :

2 379 143 € en AE

2 326 887 € en CP

Elle recouvre :

- Le fonctionnement des centres ambulatoires de diagnostic,
- Le renforcement de la permanence des soins et des transports sanitaires,
- La compensation de pertes d'activité pour certains établissements, du fait de la déprogrammation de leur activité, en complément des mécanismes nationaux,
- Certaines mesures de soutien salarial aux personnels de santé dans le cadre du Ségur de la Santé.

La dépense Covid-19 a fortement impacté la section Fonctionnement :

4 499 861 € en AE

4 252 279 € en CP

- dont 3 129 703 € au titre de la prise en charge des frais de quatorzaine pour les arrivants à La Réunion.

Le reste des charges rattachables à la Covid-19 concerne des dépenses de communication, de développement d'applications et de télécommunication à l'appui du contact-tracing et du contrôle sanitaire aux frontières, et de fonctionnement des équipes de gestion de crise.

Autres dépenses :

298 555 €

- Investissement travaux et installations.

116 796 €

- Achats.

233 702 €

- Informatique (logiciels et matériels informatiques en investissement).

